

2^e Année - N° 37

Le N° 0 \$ 40

Jeudi 15 Mai 1941

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



JEANNE D'ARC d'après P. Dubois

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50

INDOCHINE publiera dans ses prochains numéros

La Pagode de Phât-Tich	}	par LOUIS BEZACIER.
Les anciens tombeaux chinois au Tonkin		
Monseigneur Pallu.	}	par le R. P. BERNARD. par HENRY BOUCHON.
Le bol de riz quotidien		
Mystère des Attolls. Souvenir de voyage aux Paracels	}	par J. Y. CLAEYS.
Du temple à la ruine, des fouilles à la reconsti- tution		
Pêcheurs annamites et génies maritimes	}	par GEORGES CÈDÈS. par M ^{lle} COLANI.
L'Ecole Française d'Extrême-Orient : méthodes modernes et orientation nouvelle		
Les Jarres du Tranninh	}	par PAUL DUCLAUX. par JEAN FARCHI.
Le Dalat de 1908.		
Sindbad le Marin.	}	par NGUYÈN-VAN-HUYÈN.
Les croyances religieuses annamites concernant l'ha- bitation		
Nguyèn-Trai, grand lettré annamite du XV ^e siècle.	}	par PAUL LÉVY.
Le Duc des fleurs		
Luang-Prabang, vieille cité	}	par PAUL MUNIER.
Stances à la femme imaginaire		
La route de Birmanie	}	par LOUIS MALLERET. par PEN KHUN NING.
Quelques divinités du Panthéon bouddhique.		
Travail — Famille — Patrie	}	par ANDRÉ SURMER. par HA-XUAN-TÊ.
Les tombeaux impériaux de Hué.		
Ces images et ces symboles	}	par NGUYÈN-MANH-TUONG.
De l'élite annamite		
Le Nghê-An.	}	par X.
Fixations et boisements des dunes par les plantations de filaos		

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

SOMMAIRE

	Pages		Pages
<i>Style propre du patriotisme chez une « Fille de Dieu », par CHRISTIANUS</i>	1	<i>La Fête de Jeanne d'Arc au Stade Mangin</i>	XII
<i>Adieux à la Meuse, par CHARLES PÉGUY</i>	5	<i>A la Cathédrale de Hanoi, le 11 mai</i>	XII
<i>Aurore de joie et Guerrière au pur étendard, par LOUIS MERCIER</i>	5	<i>Le Trône du Cambodge : de S. M. Sisowath Monivong à S. M. Norodom Sihanouk</i>	11
<i>Les Mouvements de Jeunesse en France, par CHRISTIAN SCHLEMMER</i>	6	<i>La semaine :</i>	
<i>Les Mouvements de Jeunesse en Indochine, par J. LEBAS</i>	9	<i>En Indochine</i>	15
<i>Jeanne d'Arc d'après des documents anciens</i> .. I à VI		<i>En France</i>	17
<i>S. M. Sisowath Monivong</i>	VII-VIII	<i>En Extrême-Orient</i>	17
<i>S. M. Norodom Sihanouk</i>	IX à XI	<i>Dans le Monde</i>	17
		<i>La Vie Indochinoise</i>	18
		<i>Naissances — Mariages — Décès</i>	20
		<i>Mots croisés n° 28</i>	20
		<i>Solution des Mots croisés n° 27</i>	20

Style propre du patriotisme chez une "Fille de Dieu"

par CHRISTIANUS

D'autres saintes ont été proposées à la vénération de l'Eglise catholique tôt après leur mort. Pour ne citer qu'un exemple, mais combien illustre, ne sommes-nous pas témoins aujourd'hui de la fortune étonnante d'une petite Française, morte il y a quarante ans, dont les propres sœurs vivent encore, et dont les vertus sont célébrées dans toutes les parties du monde, dont le nom est invoqué chaque jour par d'innombrables dévots confiants dans le pouvoir surnaturel de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

Or près de cinq siècles ont passé avant que l'Eglise catholique mit Jeanne d'Arc sur les autels. Ce n'est pas que la France et le monde catholique eussent tardé à réhabiliter la mémoire de la grande martyre de Rouen, ni hésité à confondre dans une même vénération le patriotisme de cette sainte et la sainteté de cette pure incarnation de l'idée de patrie.

Il n'en faut pas douter, la Providence avait ses desseins quand elle réservait pour l'époque contemporaine l'illustration et la glorification de celle que nous appelons « la sainte de la patrie ». Nous devons penser que la canonisation toute récente en somme de Jeanne d'Arc souligne la

destination très particulière à notre temps du message de l'héroïne nationale.

Nous vivons en un siècle dur, en un siècle de fer, en un siècle de violence. Beaucoup désormais ne croiraient pas aimer leur pays, s'ils ne haïssaient d'autant les étrangers, les « barbares » comme disaient les Grecs. Ou bien quelquefois les hommes qui inclinent vers la douceur laissent de généreuses chimères dissoudre dans leur esprit la vraie notion de patrie, ils ont désappris à aimer d'un juste amour de prédilection la grande famille nationale de laquelle pourtant ils tiennent leur être, leur nature particulière.

A tous également Jeanne d'Arc aujourd'hui fait entendre une leçon aussi douce que forte ; à tous elle rappelle un devoir aussi impérieux qu'il est aimable.

C'est le devoir de cette charité inspiratrice de toutes les vertus, de tous les héroïsmes ; c'est le devoir de cet amour tout à la fois universel et cependant admirablement nuancé selon la diversité des objets auxquels il s'adresse.

L'action du Saint Esprit institue dans le cœur du chrétien « l'ordre de la charité ». Dans cette harmonie de l'amour universel le patriotisme chré-

tien s'insère comme un sentiment très doux, très puissant, comme un appel au don de soi, et cependant rien, en ces dispositions, d'agressif ou d'hostile, rien d'exclusif et qui nous renferme en je ne sais quel égoïsme collectif.

L'exemple de Sainte Jeanne d'Arc contient la leçon précieuse d'un sentiment patriotique fait tout à la fois d'une compassion active pour les victimes de l'injustice, d'un amour simple et direct pour le bon peuple qui était le sien, d'une fidélité à toute épreuve à cette grande loi de la charité qui s'impose aux chrétiens dans le temps même qu'une déplorable nécessité leur commande de se faire la guerre.

★★

Un illustre écrivain qui aimait la France avec autant de ferveur que de compréhension, et qui d'ailleurs pour elle versa généreusement son sang lors de la guerre de 1914, a chanté avec d'inimitables accents le cœur de Jeanne d'Arc, son âme tendre et forte, plus miraculeuse en vérité que sa carrière d'épopée. Il y a quelque chose en effet de plus beau que la geste surprenante d'une bergère promue chef d'expédition, rangeant des soldats indisciplinés, des chefs ombrageux et fiers sous son obéissance, délivrant des villes assiégées, menant triomphalement au sacre un prince pour qui ses amis ni lui-même n'osaient plus espérer une destinée royale. Il y a quelque chose de plus beau même, il faut le dire, que la noble attitude d'une victime innocente qui meurt sans faiblesse comme sans fanfanterie, et c'est le mouvement d'un cœur que l'amour le plus pur dont il est consumé destine à l'appel d'en haut pour une intervention salvatrice. C'est dans le cœur des êtres d'élite qu'il faut en définitive chercher l'explication de leur vie. C'est en référence avec leurs dispositions intérieures que leurs œuvres, dont nous frappent les dehors, prennent leur véritable signification et c'est pourquoi par delà le miracle sensible des apparitions et des voix il paraît juste d'admirer davantage encore le miracle invisible de la grâce dans un cœur de jeune fille, le « mystère de la charité de Jeanne d'Arc ».

Il n'est point dit que la petite bergère de Domrémy ait jamais eu à souffrir personnellement durant son enfance des malheurs que la guerre de Cent ans déchaînaient sur la France. Mais il n'était question autour d'elle que de tous ces malheurs, que de moissons dévastées, de villages incendiés, que d'hommes d'armes livrés aux pires instincts de brutalité sanguinaire. Et c'était assez pour que l'âme de cette fille au grand cœur fût douloureuse et de jour en jour plus désolée. Hélas « il ne faut qu'un briquet pour brûler une ferme, il faut et il a fallu du travail et du travail pour pousser une moisson... Pour faire

un bon chrétien il faut que la charrue ait travaillé vingt ans. Pour défaire un chrétien il faut que le sabre travaille une minute ».

Bien plus efficaces, et bien plus sûres, les forces de destruction l'emportent sur les forces de construction qui travaillent pour la vie. L'essor et le mouvement de la vie se voient brutalement arrêtés. Partout les forces hostiles ont le dessus. Les larmes recouvrent de leur amertume les sourires qui se préparaient à saluer le succès de la vie.

Jeanne pense « à tous les affamés qui ne mangent pas, à tant d'affamés, à des affamés innombrables » ; elle pense « à tous les malheureux qui ne sont pas consolés, à tant et tant de malheureux à des malheureux innombrables », elle pense « aux pires de tous, aux derniers, aux extrêmes, aux pires, à ceux qui désespèrent de la bonté de Dieu ». Sans cesse dans les paroles de la douce guerrière revient, comme l'indice d'une pensée qui l'obsède, cette préoccupation des êtres que l'excès de la souffrance a poussés au désespoir et qui meurent roidis dans le refus de se confier à Dieu.

« Assez comme cela de pauvres morts sans confessions », crie-t-elle navrée, au soir d'une victoire dont elle ne saurait savourer la jubilation sans en percevoir aussi l'amertume !

« Il y avait grand pitié au royaume de France » et cette pensée devait suffire à préparer Jeanne d'Arc au plus terrifiant des sacrifices. Il fallait faire cesser tant de souffrance imméritée ! Avec ce courage indomptable qui soutient la vaillance d'une femme dans le temps que déjà les hommes n'ont plus le courage de résister au malheur, Jeanne accueillerait donc dans le même frémissement d'agonie qui avait jeté le Christ la face contre terre au jardin des Oliviers, l'ordre qui lui était donné de quitter sa famille et d'affronter la redoutable aventure.

Elle ferait la guerre, mais ce serait pour faire cesser l'odieux état de guerre qui désolait un pays injustement opprimé. Elle consentait à ce que le sang fût versé, mais ce serait pour que le sang n'eût plus ensuite à couler.

★★

Hélas, tout eût été si simple et chacun eût pu si bien jouir d'une paisible bonheur si les Anglais étaient restés chez eux, si les Français avaient su vivre en bonne intelligence ! Pourquoi les hommes étaient-ils à ce point aveugles qu'ils se fissent eux-mêmes les propres artisans de leurs malheurs ? Que venaient faire les Anglais, dans quelles pensées de lucre ces marchands attirés par la richesse du sol de France entreprenaient-ils de conquérir un pays où rien ne justifiait leur intervention ? Par suite de quelle

aberration les Français ne s'aimaient-ils plus ? Avaient-ils donc désappris le bonheur de vivre ensemble en communauté de pensées et d'affection, dans les saines occupations qui expriment l'effort de la vie et sont récompensées par la joie ? Avaient-ils perdu le sens de cette vocation (qui est celle de chacune des nations du monde) à donner forme particulière à la vie humaine pour préparer à Dieu de bons et loyaux enfants selon le style propre d'un tempérament différencié ?

Non, Jeanne d'Arc n'aime pas la guerre. Elle s'attriste des spectacles de mort. C'est le spectacle de la vie saine et simple qui la réjouit, qui émeut son cœur.

« O le bon dévot peuple », dit-elle toute attendrie au spectacle de l'ovation que lui fait à Reims une foule enthousiaste ! « J'aimerais qu'on m'enterrât ici » — « Où donc pensez-vous mourir ? » demande en riant l'archevêque — « Je n'en sais rien... Où il plaira à Dieu... mais en attendant je voudrais bien retourner dans mon village et garder mes moutons avec mes frères et ma sœur ! »

Quelle leçon que de telles paroles sur les lèvres de l'intrépide guerrière ! En ces temps où les conducteurs des peuples, en certains pays, exaltant la guerre comme maîtresse d'héroïsme, affectent de mépriser l'amour de la vie simple et tranquille, comme le signe d'une absence de grandeur d'âme, de telles paroles ne trouveront-elles pas dans toutes les âmes saines un écho qui leur rendra témoignage ? Oui, c'est bien cela le sens des aspirations les plus authentiques et les plus vigoureuses de la nature humaine ! C'est bien cela le sens de la vie !

Jeanne d'Arc est dans la vérité humaine quand elle aime la vie paysanne et la vie campagnarde. Elle ne se demande pas seulement s'il est possible dans une telle vie de parvenir à l'héroïcité de la vertu. Les enfants de Dieu ont-ils besoin de faire couler les larmes et de répandre le sang pour se grandir, pour prendre toute leur taille et conquérir les titres de leur noblesse : ne suffisait-il pas d'un immense amour au cœur de l'humble bergère de Domrémy pour l'élever dans son village au niveau d'une sainte Germaine de Pibrac, la bergère au pays des loups, sanctifiée dans une vie humble et cachée !

Jamais vraiment les plus éclatants succès n'ont pu griser Jeanne, et la gloire des champs de bataille ne parvenait point à lui faire oublier la douceur de la vie paysanne en Lorraine.

« Je sais coudre et filer, et en cela ne crains aucune femme de Rouen ! »

Toujours elle protestera que la seule pente naturelle de son cœur ne l'eût point amenée à quitter son village natal, ses paisibles occupations de paysanne.

Il faut le croire d'ailleurs, c'est précisément parce que Jeanne avait tant aimé cette vie simple et les travaux des champs et les coutumes de la campagne lorraine et la douceur du foyer et les horizons familiers, c'est pour cela que Jeanne acceptait de se battre. Tout comme pendant la guerre, c'était l'amour de la vie pacifique et la pensée des honnêtes et paisibles familles de chez nous qui soutenaient le cœur des combattants.

Il ne fallait pas que la vie devint impossible en France, avec ce style et cette couleur propres qui portent la marque de la patrie française.

Pour Jeanne comme pour les combattants de la guerre, l'amour de la patrie s'explicitait non pas en formules et en théories, mais il se concentrait autour des images et des souvenirs familiers éclairés du sourire des êtres chéris.

*
*

Pourquoi fallait-il donc que l'Anglais fût venu troubler cette félicité point du tout agressive ? Pourquoi maintenant fallait-il à grand ahan le bouter hors du royaume dont il faisait le malheur ? Comment pouvait-il ne se pas rendre compte lui-même, comment ne pas se désister de cette entreprise funeste et injuste de désoler le royaume ? Comment ne comprenait-il pas lui-même qu'il mécontentait le Seigneur Jésus, vrai roi de France, qui avait décidé que le royaume devait revenir en bonne justice et dans l'ordre légitime au fils du roi défunt, héritier de Saint Louis ?

Avec cette honnêteté d'apparence quelquefois naïve de ceux qui savent bien qu'ils sont dans le bon droit, Jeanne écrit au roi d'Angleterre pour le sommer d'avoir à cesser de violer le droit des gens. Sera-t-il inaccessible aux remontrances ? Les appréciations qui partent d'une conscience droite n'ont-elles pas une portée universelle ? Les hommes sincères ne peuvent-ils s'entendre pour la définition du droit, et les principes de l'ordre n'ont-ils pas valeur contraignante pour tous les esprits ? Jeanne n'en doute pas et de tout son cœur elle souhaiterait cette communion de tous les hommes dans la définition d'une civilisation morale qui est le bien de tous. De tout son cœur elle souhaiterait cette commune jouissance du meilleur des biens qui est la paix dans la justice et dans la charité. Elle oublierait volontiers tous les torts de l'ennemi et ne songerait plus qu'à réparer les blessures faites à la France, si seulement l'Anglais voulait bien retourner chez lui. Jeanne est incapable de haïr, il lui suffit d'aimer son pays, d'aimer tous ses semblables.

Elle ne fait la guerre que contrainte par l'ennemi lui-même, par l'injuste agresseur que Dieu

ordonne de repousser. Mais dans le détail même des opérations militaires qu'elle ordonne, elle ne néglige jamais les moyens pacifiques avant de recourir en désespoir de cause au suprême argument de la violence.

« Vous avez donc vu le sang anglais se répandre ? » lui demande un de ses juges à Rouen.

« En mon Dieu, si je l'ai vu ! Comme vous parlez doucement ! Que ne parlaient-ils de France et n'allaient-ils dans leur pays ! »

Réponse si spontanée, si directe, si dépourvue de toute malveillance qu'elle arrachait à un seigneur anglais cette exclamation :

« La brave fille ! Que n'est-elle Anglaise ! »

Eh oui ! Jeanne a combattu l'Anglais mais comme à son cœur défendant ; et parce qu'elle n'a point haï l'adversaire, elle a pu le vaincre jusqu'au bout, jusqu'à se faire aimer de lui. N'est-ce pas aujourd'hui un spectacle réconfortant pour ceux qui seraient tentés de désespérer de l'humanité de voir comment — dans les années normales du moins — l'Angleterre elle-même, revenue de son erreur, loyalement s'associe avec nous quand nous célébrons notre libératrice ?

★ ★

De quelle gravité, vraiment, le message au monde de Sainte Jeanne d'Arc ne nous apparaîtrait-il pas chargé dans les sombres jours que nous traversons ! Jamais les nations de la terre n'ont eu besoin davantage d'un retour aux traditions patriotiques, car jamais elles n'ont davantage éprouvé les unes comme les autres la nécessité d'une conjuration de toutes les bonnes volontés en vue du bien commun. Mais jamais non plus n'est davantage clairement apparu le caractère désastreux d'un patriotisme désordonné, gauchi, faussé, générateur de discordes et de haine. La leçon de Jeanne doit être entendue par tous en Indochine avec une particulière attention, car tous ont également à être instruits des lois d'un patriotisme harmonieux.

Les Français seraient ici d'une impardonnable légèreté s'ils échappaient à la hantise de cette idée que leur pays passe actuellement par des épreuves atroces, qu'il a besoin de chacun de ses enfants et de leur effort acharné dans tout l'Empire. Mais la conjoncture présente n'est-elle pas favorable pour un réveil bien nécessaire lui aussi du sentiment patriotique chez les Annamites ? La crise de croissance de ce peuple partagé entre des sentiments contraires, nostalgie ou mépris du passé, aspiration vers le progrès et incertitude sur l'avenir, détermine depuis longtemps une crise morale très grave dans le pays. La plupart des jeunes gens ne savent que penser, que souhaiter, comment juger leurs tra-

ditions ancestrales, leurs parents. Ils souffrent d'un malaise profond. Sans but, sans idéal dans la vie, beaucoup passent par une sorte de désenchantement, de désespérance et se laissent aller... L'exemple de Jeanne d'Arc ne leur ferait-il pas découvrir qu'une tâche magnifique s'offre ici à la jeunesse, la tâche d'un redressement spirituel préparant un avenir glorieux pour le pays, si seulement un patriotisme de bon aloi vient ici soulever l'enthousiasme des jeunes, devient pour eux le puissant stimulant à toutes les vertus de la vie privée comme de la vie publique, qui leur est nécessaire.

D'un éventuel réveil du patriotisme annamite, qui serait ainsi générateur de beaux dévouements, Sainte Jeanne d'Arc ne permet pas aux Français de se désintéresser, ni à plus forte raison de se méfier sans plus. La leçon de Jeanne a une portée universelle. Si l'Eglise catholique fait honorer notre héroïne nationale dans toutes les parties du monde, c'est que tous les nationaux ont à s'entendre rappeler par l'exemple de Jeanne leurs devoirs à chacun vis-à-vis de sa propre patrie. C'est ce que doivent comprendre les Français, et qu'ils ne sauraient prétendre confisquer Jeanne, ni à plus forte raison faire de la bienveillante Pucelle le drapeau d'un nationalisme outré, égoïste, renfermant les Français sur eux-mêmes. Jeanne ne saurait non plus approuver d'autre doctrine coloniale sinon généreuse sans reproche, soucieuse de justice et de charité. C'est à tous les hommes que Jeanne prêche le patriotisme — et par cette portée universelle de son message, Jeanne est bien catholique — et disons-le aussi hardiment, elle est bien Française.

Nous devons donc comprendre et respecter chez les autres les sentiments que Jeanne nous invite à nourrir nous-mêmes dans nos cœurs. Nous devons savoir admettre chez les Annamites, notamment, ce désir d'être soi-même qui nous commande à nous aussi le grand devoir de la fidélité. Il est assez beau d'ailleurs de penser qu'en voulant être eux-mêmes, les Annamites sages sauront se reconnaître fils de l'Empire, tant la réalité France est entrée dans l'histoire de ce peuple pour composer son visage d'aujourd'hui et de demain avec les autres réalités du sol, de la face et des traditions séculaires.

Sainte Jeanne d'Arc, honneur de la France, joie de l'humanité, pourrait enseigner à tous en ce pays les voies du seul patriotisme qui mène à la vie fervente, à la vie féconde et qui assure la paix entre les différentes communautés humaines.

CHRISTIANUS.

Adieux à la Meuse

Adieu, Meuse endormeuse et douce à mon
[enfance,
Qui demeures aux prés, où tu coules tout bas,
Meuse, adieu : j'ai déjà commencé ma par-
[tance

En des pays nouveaux où tu ne coules pas.

Voici que je m'en vais en des pays nouveaux :
Je ferai la bataille et passerai les fleuves ;
Je m'en vais m'essayer à des nouveaux travaux,
Je m'en vais commencer là-bas les tâches neuves.
Et pendant ce temps-là, Meuse ignorante et
[douce,

Tu couleras toujours, passante accoutumée,
Dans la vallée heureuse où l'herbe vive pousse,
O Meuse inépuisable et que j'avais aimée.

Un silence.

Tu couleras toujours dans l'heureuse vallée ;
Où tu coulais hier, tu couleras demain.
Tu ne sauras jamais la bergère en allée,
Qui s'amusait, enfant, à creuser de sa main
Des canaux dans la terre, — à jamais écroulés.

La bergère s'en va, délaissant les moutons,
Et la fileuse va, délaissant les fuseaux.
Voici que je m'en vais loin de tes bonnes eaux,
Voici que je m'en vais bien loin de nos maisons.
Meuse qui ne sais rien de la souffrance hu-
[maine,

O Meuse inaltérable et douce à toute enfance,
O toi qui ne sais pas l'émoi de la partance,
Toi qui passes toujours et qui ne pars jamais,
O toi qui ne sais rien de nos mensonges faux,
O Meuse inaltérable, ô Meuse que j'aimais !
Un silence.

Quand reviendrai-je ici filer encor la laine ?
Quand verrai-je tes flots qui passent par chez
[nous ?

Quand nous reverrons-nous ? et nous reverrons-
[nous ?
Meuse que j'aime encore, ô ma Meuse que j'ai-
[me.

Charles PÉGUY.

Aurone de joie

En ce temps-là, les gens de Dunois, de Xaintrail-
[les,
N'avaient plus la gaieté qui gagne les batailles.
Du plus noble seigneur au plus simple estafier,
Tous avaient l'âme lasse et le cœur ennuyé.
La guerre durait trop, et des revers sans nombre
Autour de leur courage épaississaient leur ombre.
Certes, ils mourraient encor pour l'honneur et le
[roi,

Mais ils luttèrent sans verve et succombaient
[sans foi.

Vous êtes apparue en ce temps, ô Pucelle,
Et ce fut dans la nuit comme une aube nouvelle.
Ce fut comme un matin clair, rassurant et gai
Que l'alouette annonce à ceux qui font le guet.
Ce fut comme un lever de soleil sur les tentes
Quand le drapeau s'éploie et que le clairon
[chante.

On ne sait quel allègre et puissant réconfort
Répara tout à coup les âmes et les corps.
Et parce qu'une enfant aux yeux pleins de lu-
[mière

Devant les bataillons élevait sa bannière,
Parce que son sourire était charmant et fier,
Et qu'elle voyait juste, et qu'elle parlait clair,
Chacun, chef ou soldat, oubliant ses déboires,
Eut au cœur l'avant-goût des prochaines victoi-
[res.

Jeanne, venez en aide aux soldats d'aujourd'hui,
Chassez d'eux le démon du doute et de l'ennui,
Et mettez un rayon d'heureuse confiance
Dans la tranchée obscure où peine leur vaillancel

Louis MERCIER.

Guerrière au pur étendard

Vous aimiez votre épée, entre toutes choisie,
Mais vous lui préférâtes, Jeanne, l'étendard blanc
Où le nom de Jésus et le nom de Marie
S'entrelaçaient avec des lis étincelants.

Il était le reflet visible de votre âme,
Tout de blancheur comme elle, et tout de pureté,
Et les lis radieux qui blasonnaient sa trame
Devaient à votre grâce un surcroît de beauté.

Il disait la prière ardente et la pitié
Dont vous illuminiez les durs travaux de guerre ;
Surtout il exprimait l'immortelle amitié

Que le ciel eut toujours pour notre douce terre.
Toujours ! Assurez-nous que c'est la vérité,
Que Dieu nous a gardé sa sainte préférence,
Et que ceux d'aujourd'hui n'ont pas démerité
Des dons prodigieux qu'il a faits à la France.

Si nous avons péché, quelle expiation
N'avons-nous pas offerte en retour de nos fau-
[tes ?

Jeanne, vous le savez, aucune nation
N'a payé son salut d'une rançon plus haute.

Si nous avons cessé d'unir sur nos drapeaux
Le nom de Jésus-Christ au nom de Notre-Dame,
Parmi ceux que la guerre a frappés de sa faux,
Combien portaient ces noms au profond de leur
[âme !

Combien, et des meilleurs, lorsque la mort les
[prit,

Sur leur lèvre sanglante avaient une prière !
Jeanne, obtenez de Dieu que leur vivant esprit
Flotte sur nous comme un étendard de lumière !

Louis MERCIER.

Les Mouvements de Jeunesse en France

par Christian SCHLEMMER

Au moment où un arrêté du Gouverneur Général vient de créer en Indochine un Comité destiné à coordonner l'action des divers groupements de jeunesse et associations sportives, il peut être intéressant de donner quelques précisions sur les Mouvements de Jeunesse en France, qui serviront certainement de modèle pour l'élaboration du plan d'organisation des jeunes en Indochine. Il ne saura s'agir évidemment d'une copie servile, puisque ici le problème doit être envisagé sous le double point de vue des jeunes Français dans l'Union et des jeunes Annamites, Cambodgiens et Laotiens qui sont appelés à collaborer de plus en plus étroitement avec les premiers pour accomplir l'œuvre de rénovation nationale que leur a confiée le Maréchal. Mais de cette création proprement indochinoise, l'inspiration sera française, et ce sont les réalisations françaises qu'il faut regarder pour saisir le reflet de ce que seront les nôtres.

Mais le lecteur de journaux bien au courant des mouvements de jeunesse en France avant la guerre, et à plus forte raison ceux qui s'intéressaient moins à la question, ont quelque peine à se reconnaître dans tous ces Compagnons de France, Camps de Jeunesse, Camps de Travail, Chantiers de Travail, Groupes de Jeunesse, Chantiers de Jeunesse qui sont venus s'ajouter aux termes anciens et plus familiers de Scouts, Eclaireurs, Eclaireuses, Guides, A. C. J. F., J. O. C., J. A. C., J. E. C., etc..., et qui abondent depuis l'été dernier dans la colonne « Nouvelles de France » de nos périodiques. L'on ne sait pas trop si ces dénominations ne se confondent pas entre elles et ne s'emploient pas volontiers l'une pour l'autre, ni dans le cas contraire, ce qu'elles recouvrent. Grâce au numéro spécial qu'ont édité au mois de mars les *Cahiers de la Jeunesse* et aux bulletins de presse édités par le Secrétariat général de la Jeunesse, cette confusion s'est dissipée à l'heure actuelle. La courte étude qui va suivre va tenter, en se basant sur ces sources, d'amener un peu de clarté dans l'esprit du lecteur à ce sujet, et de caractériser chacun des divers mouvements énumérés, ainsi que l'ensemble du plan d'organisation du mouvement des jeunes tracé par le Gouvernement du Maréchal Pétain. Il ne saurait être question de reprendre ici la remarquable étude qu'ont faite les *Cahiers de la Jeunesse*, et

je ne peux qu'y renvoyer le lecteur que la question des jeunes intéresserait, m'estimant satisfait si ces quelques lignes lui inspiraient le désir de la lire.

★★

... « Parmi les victimes des circonstances de la guerre, la jeunesse est plus particulièrement l'objet de notre souci. Adolescents séparés de vos familles, jeunes démobilisés incertains du lendemain, je m'associe à vos tristesses et à vos inquiétudes. Vous êtes l'espoir de la France nouvelle. C'est sur vous que repose son avenir. Ayez confiance, nous vous aiderons.

« Pour les jeunes soldats de la dernière classe qui n'a pas pris part à la guerre, des chantiers de travail ont été ouverts. Ces chantiers s'attacheront à des tâches d'intérêt national, trop longtemps négligées : aménagement des forêts, des camps, des stades, construction des maisons de la jeunesse dans les villages. Par ces travaux s'amorcera comme il convient le rajeunissement de notre pays. Quant aux jeunes démobilisés, leur sort est lié à des travaux considérables, dont l'exécution constituera une œuvre de longue haleine, et pour parer au plus pressé nous aurons recours à des moyens divers tels que placement familial, apprentissage artisanal, camps de travail, aides agricoles.

« Tous les mouvements de jeunesse existants seront maintenus : leur originalité sera respectée, leur action sera encouragée, étendue et complétée par des initiatives nouvelles. A tous, je demanderai les mêmes efforts, ceux qui feront de la jeunesse française une jeunesse forte, saine de corps et d'esprit, préparée aux tâches qui élèveront leur âme de Français et de Françaises... »

Ces quelques paragraphes extraits du Message du Maréchal du 13 août 1940 posent admirablement les problèmes et donnent en même temps les solutions adoptées. Nous n'avons donc qu'à les développer et voir quels sont les résultats acquis depuis qu'ont été prononcées ces paroles.

Les problèmes sont un problème de chômage d'abord : il est inutile d'expliquer ici comment la guerre et les conditions de l'armistice en ont fait pour les jeunes une véritable hantise. Ce sont les jeunes gens démobilisés et qui n'ont pu trouver d'emploi, ce sont les plus jeunes encore

qui arrivent à l'âge de gagner leur vie et qui ne peuvent se procurer du travail. Il s'agit de permettre à cette foule de subsister, il s'agit de l'encadrer pour lui éviter la pire des dévalorisations et des déchéances dans la misère.

Il s'agit aussi d'un problème civique : les accords d'armistice ne permettant pas l'instruction normale des classes de jeunes appelés, comment remplacer ce service militaire interdit ? Va-t-il falloir le supprimer, alors que sa valeur éducative au point de vue civique est immense : symbole le plus frappant du service de la Patrie, introduction à la vie après l'insouciance de l'adolescence, mais introduction surveillée et conduite, école de courage et de virilité, dernière épreuve du caractère de chacun, sacrifice permanent de soi-même à l'idée ?

Problème d'éducation enfin, et plus spécialement d'éducation sociale et nationale. Ce problème-là ne touche pas seulement à l'immédiat, comme les premiers, mais à tout l'avenir de la France. « La France sera ce que sera sa Jeunesse », a dit Jacques Chevalier. C'est en effet à elle qu'il reviendra de continuer, de maintenir, d'achever l'œuvre de sauvetage qu'entrepreignent maintenant leurs aînés. Qui va donner à l'enfance, à l'adolescence d'à présent force et santé physiques, caractère et volonté de bien, intelligence et habileté manuelle, sens de la dépendance mutuelle des citoyens d'une nation et désir pour chacun de mettre sa personne au service constant de celle-ci ?

Certes, la solution la plus facile et la plus tentante eût été, comme dans les pays totalitaires, de prendre l'enfant à partir de 8 ans pour lui faire suivre une filière continue jusqu'à son service militaire, d'abord « Balilla », puis « Avantgardiste » avant d'entrer dans quelque « Milice » du Parti, de supprimer toutes les organisations existantes pour créer le mouvement de jeunesse unique et obligatoire dirigé par l'Etat. Mais le Maréchal Pétain s'est opposé à cette formule. Il a décidé que dans le mouvement qui entraînera la jeunesse de France vers un but unique pour tous, la Révolution Nationale, tous les mouvements existants et reconnus par l'Etat seront appelés à collaborer, chacun conservant sa physiologie et son idéologie propres ainsi que ses méthodes d'action. Entre un régime totalitaire et un régime d'anarchie complète, la France par la voix de son Chef, a choisi une solution française d'équilibre et de diversité : un régime de liberté mise au service de la Nation. C'est ce qui explique qu'il n'y ait en France que deux mouvements d'Etat dont un seul est obligatoire : celui qui remplace, pour les classes qui auraient dû normalement être appelées sous les drapeaux, le service militaire. Parlons tout de suite de celui-là.

Les Groupes de la Jeunesse

« La loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, nous expliquent les *Cahiers de la Jeunesse*, édictait des mesures propres à passer du temps de paix au temps de guerre pendant la période de paix et pour le cas où elle se trouverait dans la nécessité de pourvoir à sa défense. Il s'agissait de préparer la mobilisation éventuelle des armées de terre, de mer et de l'air. C'est par extension de cette loi que les jeunes gens incorporés les 8 et 9 juin 1940 ont été versés dans les groupements de jeunesse. Cette formule était destinée à concilier les nécessités du désarmement imposé par l'Allemagne avec les obligations de regrouper la jeunesse en lui inculquant les bienfaits d'une éducation sportive en même temps que le goût du devoir envers la Nation. Pendant la période de six mois où les jeunes recrues du mois de juin 1940 ont été groupées, il devait être fait état de leurs possibilités d'utilisation en cas de besoin selon leur aptitude, leur profession et leurs facultés.

« Désormais chaque Français susceptible d'être soumis aux obligations militaires sera requis suivant un ordre d'affectation prévu et en harmonie avec ses dispositions propres au meilleur service qui lui sera demandé pour la défense de son pays. Ces nouvelles dispositions constituent, en partie, l'application stricte de la loi du 11 juillet 1938, mais, par ailleurs, apportent une innovation dans le fait d'astreindre les jeunes gens à un service civil ayant l'avantage de les habituer pendant un certain temps à une vie plus saine et plus libre sans la rigueur de la discipline militaire. »

Les premiers « Camps de Jeunesse » furent ouverts en juillet 1940, sous la direction du Général de La Porte du Theil, Chef de la Route militaire (Grands Scouts au service) des Scouts de France, avec comme chefs de jeunes officiers d'active — la presque totalité d'entre eux chefs scouts — qui acceptèrent de démissionner pour se consacrer entièrement aux jeunes. Ils reçurent des démobilisés des classes 1939-1940 et 70.000 jeunes hommes du deuxième contingent de la classe 1939 ainsi que le premier contingent de la classe 1940. Depuis, une loi du mois de février dernier a décidé que tous les jeunes Français âgés de 20 ans devront faire un service de 3 mois dans les « Camps de Jeunesse ». Un examen médical est prévu ainsi que des sursis permettant de faciliter les études des jeunes gens qui pourront par ailleurs, au contraire, faire avancer la date de leur entrée dans les camps jusqu'à l'âge de 18 ans. L'obligation de stage s'étend à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat ou sous mandat où existent des

chantiers de la jeunesse. Pour le moment, elle ne s'applique pas à la zone occupée.

Le mouvement est dirigé par le Commissaire général des Chantiers de la Jeunesse, secondé par une section chargée des questions d'éducation et d'une section chargée des problèmes matériels. A chacun des chantiers correspond un « Groupement » dont le chef est responsable et assure l'entretien du matériel et du ravitaillement en liaison avec les autorités locales. Il est assisté d'adjoints, de directeurs de services et d'un petit personnel de commandement. Le Groupement comprend de deux à cinq « Groupes », en principe, commandés par un chef jeune, déjà habitué à la vie en plein air et à la formation scout. Il est aidé par deux assistants et a sous ses ordres dix « Patrouilles ». La Patrouille est l'unité élémentaire indissociable dans laquelle vit le jeune des Chantiers. Elle est le noyau social immédiat dans laquelle il apprend à vivre dans une collectivité autour d'une tâche donnée. La Patrouille comprend vingt hommes. Le Chef de Patrouille est un des membres de celle-ci, choisi par l'autorité supérieure, véritable frère aîné de ses compagnons. Il est assisté d'un second.

Les camps ont été installés dans la nature, loin des villes, pour la plupart dans la montagne ou au bord de la mer dans la zone non occupée ; les campeurs vivent sous la tente ou, plus généralement, dans des baraques. Le matériel nécessaire, l'outillage et le ravitaillement sont fournis par l'Intendance de la Région militaire pour une période de trois mois au compte du Secrétariat général de la Jeunesse. Mais on tend de plus en plus à doter les camps d'un matériel spécialisé.

Le principe essentiel des Chantiers de Jeunesse est le travail, travail d'utilité nationale : exploitation des forêts, construction de stades, travaux dans les villages voisins. Il doit développer le goût de l'effort, l'amour du métier, la discipline collective, le sens de l'équipe où chacun fournit sa part intelligente d'énergie. C'est à lui qu'est consacrée la principale part de l'activité quotidienne, cinq heures par jour au

moins. Le reste de la journée comprend les travaux pratiques de l'existence en plein air.

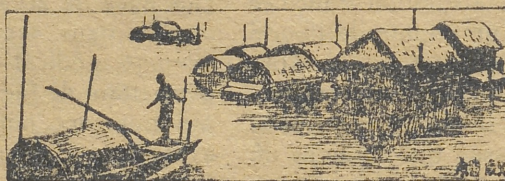
Chaque groupe a choisi un nom de héros ou d'attribut symbolique qu'il admire. Il en est de même à chaque échelon qui a sa part de vie propre. « Les Chantiers de la Jeunesse, écrit Gérard Boutelleau, cité par les *Cahiers de la Jeunesse*, ont dans une certaine mesure leur vie autonome. Un local sert de salle de réunion avec sa bibliothèque et un vaste placard d'information. Le camp a son journal de quinzaine, reflet de la vie du camp, lien indispensable avec les autres chantiers et l'organisation centrale. Il a ses conseils, où librement sont discutés les moyens de donner un meilleur rendement à l'œuvre entreprise ; il a ses jeux récréatifs, ses veillées, ses chants, vieux chants de métiers, chœurs parlés, exprimant la collectivité du travail, ses fêtes qui seront en même temps une détente, un moyen de communion ». Tout cela, on le voit, est emprunté au scoutisme.

Les autres activités sont l'éducation physique (par la méthode Hébert) complétée de grands jeux scouts qui donnent cran, agilité, réflexion, esprit d'observation et de déduction, et débrouillardise. On se préoccupe aussi de la formation intellectuelle des campeurs. Des moniteurs, choisis parmi les recrues, sont chargés d'appliquer un programme de culture générale qu'ont tracé les fameuses « Equipes sociales ». Le médecin du camp, de même, n'est pas là que pour contrôler la santé des jeunes gens ou leur donner ses soins, mais aussi pour assurer à tous une véritable éducation en matière d'hygiène personnelle et familiale.

Les Chantiers participent également à l'activité de tout le pays : les journaux sont lus et commentés le soir ; un contact permanent est entretenu avec les gens des villages ; le chef, par ses causeries, tient en éveil chez chacun une curiosité enthousiaste pour tout ce qui touche au relèvement du pays, élargissant son horizon et le faisant sortir de son cadre de vie habituel.

(à suivre)

CHRISTIAN SCHLEMMER.



Les Mouvements de Jeunesse en Indochine

par J. LEBAS

Président du Comité Central des Œuvres de Jeunesse

Précisons tout d'abord que cette étude, volontairement très sommaire et générale, est un simple tour d'horizon qui permettra de situer quels sont, dans les pays de l'Union Indochinoise, les principaux groupements de Jeunes et les buts qu'ils visent, et dans quel sens entend coordonner leur action le Gouvernement général, pleinement soucieux de permettre à ces jeunes de prendre, comme en France, conscience de leurs responsabilités dans l'œuvre de reconstruction nationale.

Le plus important des mouvements de jeunesse existant en Indochine est la *Fédération Indochinoise des Associations de Scoutisme*. Antérieurement à sa création, il existait déjà de nombreuses troupes de jeunes gens français ou annamites qui s'adonnaient au scoutisme. Pour la plupart sans lien entre eux, rattachés plus ou moins étroitement aux différentes Associations de scoutisme de France (S. D. F., E. D. F., E. U.), ces premiers groupements scouts risquaient de voir leur méthode s'écarter de la doctrine fondamentale exposée par Lord Baden Powell, fondateur du Scoutisme mondial. En 1937, d'accord avec les quartiers généraux des trois principales Associations de Scoutisme en France, une Fédération des Associations Indochinoises de Scoutisme fut créée qui groupa, sous l'autorité d'un Comité Directeur unique, tous les mouvements de Scoutisme masculins, français ou indochinois.

Un passage de l'étude précédente sur « les mouvements de Jeunesse en France » a parfaitement montré comment et pourquoi le Scoutisme a été choisi par le Maréchal pour donner aux autres mouvements de jeunesse non seulement des chefs, mais une doctrine. En Indochine également, c'est avec lui et grâce à lui que les jeunes acquerront ou développeront le sentiment de l'honneur, le goût des responsabilités, le sens du travail en équipe, le désir de servir, enfin la santé et le goût de la vie rude par l'habitude de l'activité en plein air, c'est-à-dire toutes qualités ou conditions requises pour l'œuvre de reconstruction à laquelle le Maréchal convie la jeunesse de l'Empire Français tout entier.

Actuellement la Fédération compte environ 4.200 membres (Louveteaux, Scouts, Routiers, Chefs et Commissaires), se décomposant comme suit : Tonkin, 2.100 ; Annam, 850 ; Cochinchine, 870 ; Cambodge, 350 ; plus quelques unités réparties dans certains centres du Laos.

Le Scoutisme a son camp-école de formation de chefs à Bach-Ma, près de Hué, où chaque année s'affirme toujours davantage « l'esprit de Bach-Ma » qui anime les chefs, français et annamites, unis dans un même idéal de dévouement et de service. Une formule très souple permet à chaque unité (clan, troupe ou meute) de suivre

les disciplines spirituelles (catholique, protestante, bouddhique) ou simplement morales choisies et voulues par le Comité Protecteur qui l'a fondée. Mais toutes suivent la même loi, ont le même idéal qui est de former moralement, physiquement, intellectuellement des citoyens actifs, joyeux et utiles. Un journal, *Le Chef*, est l'organe officiel de la Fédération, indépendamment des nombreuses publications de « secteur » en langue française ou annamite.

A côté de la Fédération Indochinoise de Scoutisme, mais en dehors d'elle, il existe aussi, sous la même inspiration scout, des groupements féminins qui ont des méthodes et des programmes adaptés à l'élément auquel ils s'adressent. Telles sont les *Guides* et *Jeannettes* (d'inspiration catholique), ainsi que les *Eclaireuses* et *Petites Ailes* (d'inspiration chrétienne), ces dernières étant rattachées en France à la Fédération Française des Eclaireuses. Il s'agit dans ces mouvements, non plus certes de développer des qualités viriles, mais de donner aux jeunes filles une formation harmonieuse qui les prépare à leur rôle familial et national.

Comme pour les groupements scouts masculins, ces Associations comptent parmi leurs membres des Françaises et des Indochinoises. Au total, de 100 à 150 adhérentes pour toute l'Indochine.

En dehors du Scoutisme qui constitue essentiellement une méthode d'éducation active, on trouve en Indochine un certain nombre de groupements qui se rattachent à l'A. C. J. F. (Association Chrétienne de la Jeunesse Française). Ce sont les sections de la *J. E. C.* (Jeunesse Etudiante Chrétienne) de Hanoi et de Saigon auxquelles s'adjoignent des sections féminines (*J. E. C. F.*) ; de la *J. O. C.* (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), composées en majorité de jeunes Indochinois des principaux centres ouvriers du Tonkin (Hanoi, Nam-dinh, Hongay) ; de la *J. P. C.* (Jeunesse Professionnelle Chrétienne), groupant des employés. Tous ces groupements sont surtout un mouvement d'apostolat chrétien (plus spécialement catholique) du milieu par le milieu, ainsi qu'un mouvement d'éducation générale et de regroupement des membres qui en font partie, par des cercles d'études, foyers de jeunes, etc... Un journal mensuel, *Responsables*, est l'organe officiel des Sections Jécistes.

Joignons-y deux Associations non rattachées à l'A. C. J. F. : l'*Association Chrétienne d'Etudiants de Hanoi* (A. C. E. H.) affiliée à la Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants, qui est un cercle d'études d'inspiration protestante, mais est ouverte à tous ceux qui veulent répandre une amitié confiante entre Français et Indochinois et cherchent une solution chré-

tienne aux problèmes de la vie. D'inspiration catholique, l'*Association Catholique des Etudiants Indochinois* (A. C. E. I.) poursuit le même but : à la fois cercle d'études, et foyer d'étudiants, l'A. C. E. I. a un recrutement très large et admet tous les jeunes étudiants catholiques ou sympathisants.

L'*Association Générale des Etudiants Indochinois* (A. G. E. I.) n'a pas de caractère confessionnel. Groupant en principe tous les étudiants (français et indochinois) de l'Université de Hanoi, elle ne compte dans son effectif que ceux qui ont payé leur cotisation annuelle (entre 250 et 300). C'est un groupement à caractère corporatif désireux de maintenir et d'affirmer les liens de solidarité et de camaraderie entre tous les étudiants, de défendre leurs intérêts matériels et moraux, de faciliter les études de ceux d'entre eux qui sont peu fortunés et de développer la pratique des sports. L'A. G. E. I. publie une revue, *Le Monôme*, et a un service de prêts d'honneur.

Les très nombreuses Associations sportives dont l'énumération dépasserait singulièrement le cadre de cet article complètent cette rapide revue des principaux mouvements de jeunesse en Indochine.

Comme en France, leur diversité sera respectée, chacun d'eux ayant ses buts qui lui sont propres. Il s'en faut pourtant que toute la jeunesse d'Indochine même en ne parlant que des grands centres, soit touchée par ces mouvements, si divers soient-ils. Un très grand nombre de jeunes restent, sinon livrés à eux-mêmes, du moins inconscients de leur rôle.

Un premier objectif à atteindre est donc d'abord de soutenir et de favoriser tous les mouvements qui travaillent à élever le moral des jeunes, à en faire des hommes rudes et forts, aptes à entreprendre les tâches qui les attendent. La jeunesse, centre du redressement national, doit donc être reprise en mains, d'une part, à l'école, par des maîtres eux-mêmes animés d'un esprit nouveau, d'autre part hors de l'école et en liaison avec elle, dans des groupements qui sauront lui donner ce sens de l'effort collectif et de l'esprit d'équipe, ciment nécessaire pour une reconstruction qui exige les efforts de tous.

Le deuxième objectif, corollaire du premier, est d'annihiler les influences qui tendent à saper la foi dont doit être animée notre jeunesse, et de combattre la corruption sous toutes ses formes : les publications ordurières, ou simplement stupides, les mauvais films seront proscrits.

Les autres buts à atteindre en découlent naturellement : il faut une jeunesse vigoureuse et hardie, habituée à la vie rude, au plein air, capable d'efforts continus. Il faut « débarrasser la jeunesse des gilets de flanelle ». Pour cela, l'éducation physique et les sports devront être considérés, non comme un but en soi, mais comme un moyen. C'est grâce à eux que les jeunes acquerront l'esprit d'entraide, le dévouement, l'aptitude à l'effort qui feront d'eux des hommes capables de reprendre un jour le bon combat. Comme le déclarait récemment M. le Résident Supérieur Grandjean au dernier Congrès des Fédérations

Sportives des Pays de l'Union : « Le Sport doit être maintenant au service de la politique de restauration nationale poursuivie par le Maréchal... », « c'est une discipline qui doit être spiritualisée par un idéal ».

La réalisation de ce programme, la poursuite de cet idéal ne peuvent être recherchées ici par les mêmes moyens qu'en France. Les méthodes françaises doivent être adaptées à la situation réelle de l'Indochine.

En effet, d'une part, la coexistence de deux jeunesse, française et annamite, pose deux problèmes différents. Leurs mouvements ne sont pas à « ordonner suivant le même rythme ».

D'autre part, l'Indochine n'a pas subi les ruines matérielles que la guerre a apportées en France. Elle ne connaît pas cette masse de jeunes privés de foyer, de travail, de pain. L'appel sous les drapeaux subsiste. C'est donc ici pour les jeunes Français davantage un problème de rénovation morale. Il s'agit de leur faire prendre conscience de leur solidarité avec leurs camarades de France, de combattre en eux une veulerie, un égoïsme trop répandus. La souffrance les a, pour la plupart, épargnés. Les dispensera-t-on aussi de l'effort ?

En ce qui concerne la Jeunesse indochinoise, il paraît souhaitable de favoriser chez les jeunes un certain idéal national, un patriotisme générateur des vertus les plus nobles. Il ne s'agit évidemment pas de favoriser le développement d'idées subversives, négatrices de l'ordre harmonieux qui doit être réalisé dans ce pays, mais l'association des Français et des Indochinois, leur collaboration dans la gestion des affaires publiques ne pourra s'exercer que si nous trouvons parmi nos protégés des hommes fiers de leur race, respectueux de leurs traditions, mais sachant apprécier à sa juste valeur l'œuvre accomplie par la France en Indochine.

CONCLUSION

Coordonner les initiatives des mouvements de jeunesse déjà existants ; proposer un programme d'action dans le cadre de leurs buts propres ; susciter éventuellement d'autres mouvements s'ils paraissent nécessaires ; contrôler l'action de chaque œuvre en conformité du programme établi, tels sont les principaux rôles dévolus au Comité central des Œuvres de Jeunesse et des Sports récemment constitué. La création prochaine d'un Secrétariat permanent de la Jeunesse et des Sports au Gouvernement général, organisme qui sera chargé de fixer les directives d'ensemble et d'en assurer les réalisations, est une nouvelle preuve de l'intérêt que le Gouvernement général attache au rôle que la jeunesse française et annamite des différents pays de l'Union est appelée à jouer dans l'œuvre de redressement national à laquelle le Maréchal convie toutes les forces vives de notre Empire.

J. LEBAS.

Président du Comité Central
des Œuvres de Jeunesse.

JEANNE D'ARC

d'après des documents anciens



En ce tēps / cest assauoir durāt ce siege dorles
ans Sme pucelle de .xiiij. ans ou de .xx. cōe dient
auleuns natue de lorraine appelee iehanne qui
tout son tēps auoit garde les bestes aux chāps
Sint au daulphin suy dire q̄ elle estoit enuoyee
de dieu pour suy ayder a cōqster son royaume

Jeanne d'Arc va délivrer Orléans

(Incunable lyonnais. 1491).

POURTRAIT D'UNE TAPISSERIE FAITE Y A DEUX CENS ANS, OU
SON ENTREE EN LA VILLE DE RHEIMS POUR Y ESTRE



A. La ville de Rheims. | B. Le Roy Charles VII. | C. Le Duc de Bourbon | D. L.
F. Archers des gardes du corps du Roy qui montent en leurs
G. La Pucelle d'Orleans qui porte le Guidon de France, et
H. Les gardes de la Pucelle qui portent arquesbous des ce temps la au lieu d'ars | I.
K. Le Duc de Lorraine et L. le Cardinal Duc de Bar accompagnant ledit Duc de L.
assister à son Sacre, comme par inspiration de Dieu. hy ayant

ST REPRESENTE LE ROY CHARLES VII. ALLANT FAIRE
ACRE À LA CONDVIE DE LA PUCELLE D'ORLEANS. 1429.

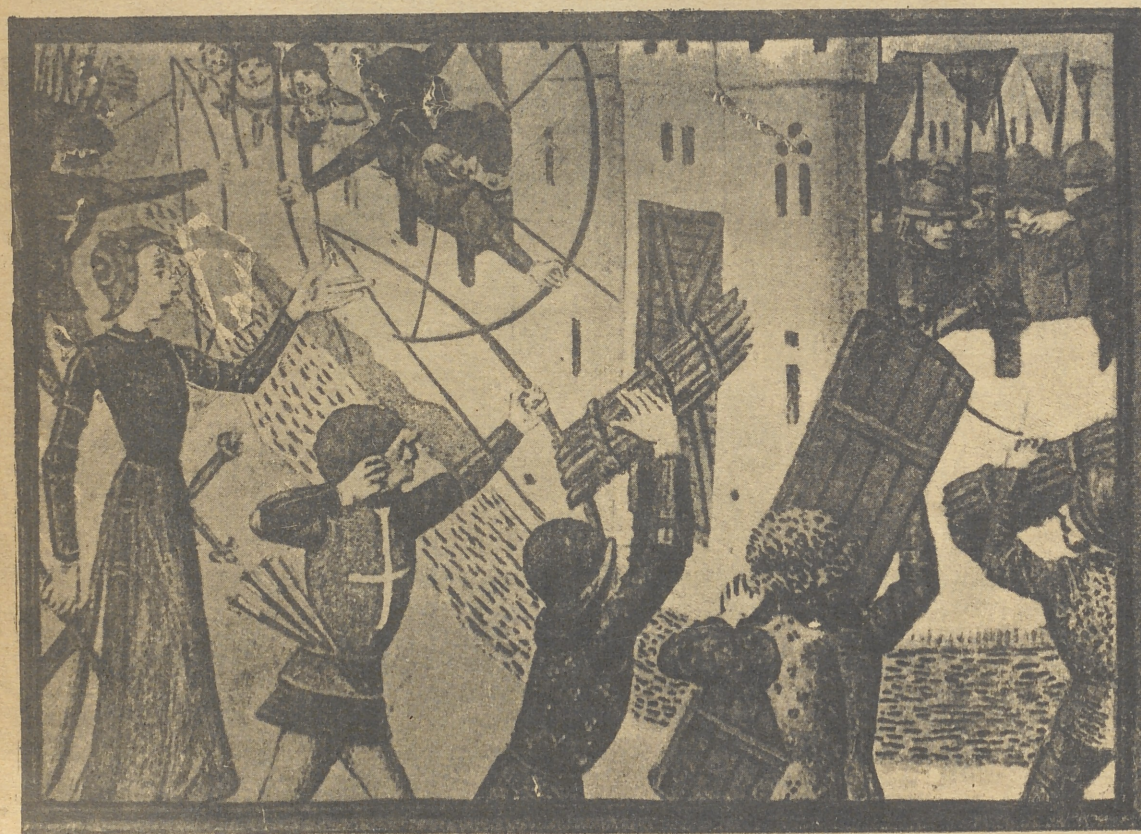


uc d'Alençon | E. premier valet de Chambre du Roy. qui porte sa tocque
saques pour devise du Roy que son nom seulement Charles
le Roy pour estre sacre à Rheims ayant les Trompettes devant elle
Pere et Mere de la Pucelle qui viennent avec le bagage du Roy par autre chemin
sme son Neveu. qui vindrent ledit Jour se rendre au Roy avec leurs troupes pour
la guerre auparavant avec les Bourguignons et Anglois.

CHARLES VII, ALLANT FAIRE SON ENTRÉE EN LA VILLE DE RHEIMS, POUR Y ESTRE SACRÉ
ELLE D'ORLÉANS. 1429. »
A LA CONDUITE DE LA



Jeanne décide le Roi à diriger l'armée vers Troyes (*manuscrit des Viziles de Charles VII*).



Jeanne et les siens attaquent Paris (*manuscrit des Viziles de Charles VII*).



Profil de Jeanne dessiné en 1429 par le greffier du Parlement de Paris en marge d'un registre du Conseil (Archives Nationales).

La Pucelle
d'Orléans

(Gravure de 1612,
Bibliothèque
Nationale).





Jeanne d'Arc est faite prisonnière devant Compiègne (*manuscrit des Viziles de Charles VII*).



Les Anglais amènent Jeanne à Rouen (*Viziles de Charles VII*).

*Thie Coeur François de
La Ville de Compiègne*

Jehan

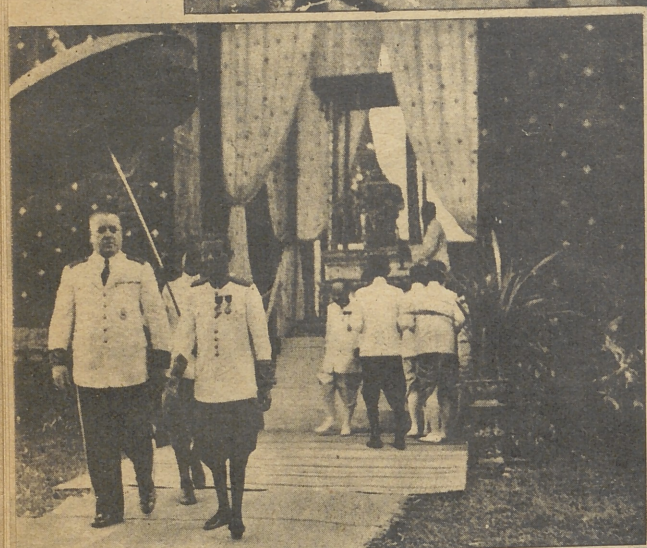
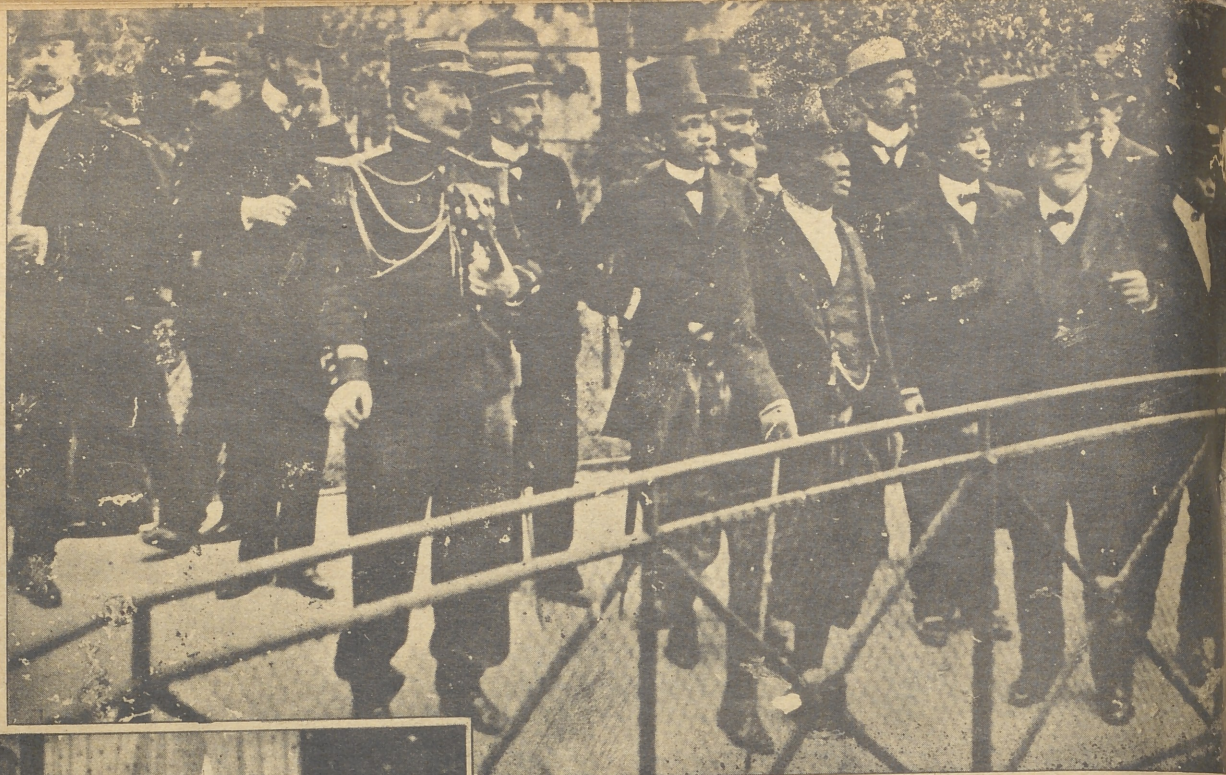
Signature de Jeanne d'Arc.

S. M. SISOWATH MONIVONG



Ci-dessus : S. M. SISOWATH MONIVONG, avant l'incération des restes mortels de S. A. R. la Princesse SAMDACH MEHAS PHA CHANTARAC AMPOR, fille de S. M. NORODOM, arrive à la Tribune, où le Souverain est reçu par S. A. R., le Prince SURAMARIT, père de S. M. NORODOM SIHANOUK. (1940).





S. M. SISOWATH MONIVONG avait fait en 1906 un voyage en France. On voit ici le Souverain à cette époque, aux courses de Longchamp, à gauche de S. M. SISOWATH.

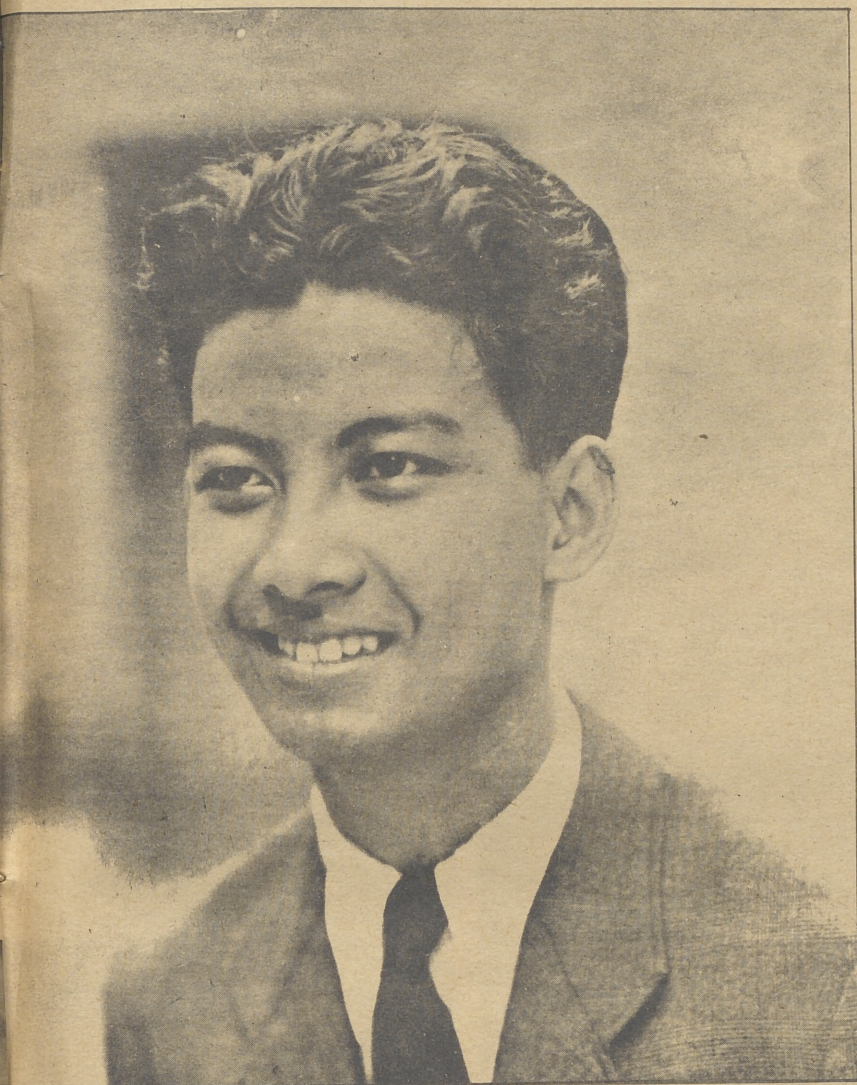
Le Résident Supérieur THIBAUDEAU accompagne le Roi à l'incération de S. A. R. la Princesse SAMDACH MEHAS PHA CHANTARAC AMPOR.

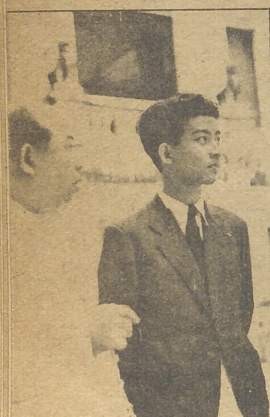
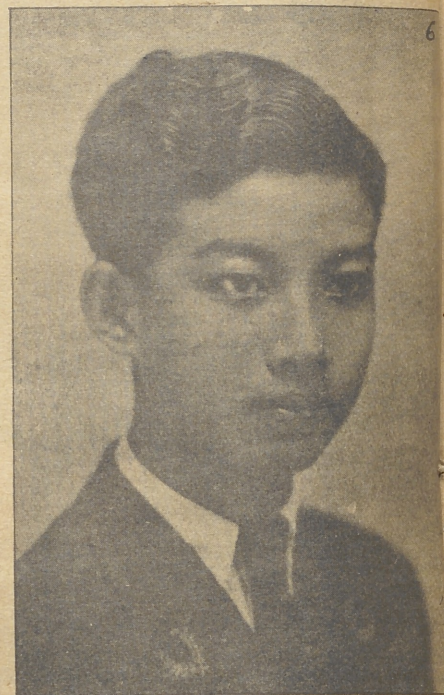
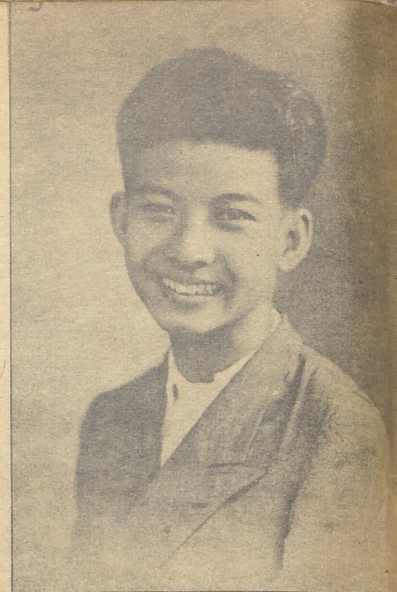
En 1906, lors du voyage en France du Souverain, qu'on voit ici le 2^e à gauche.



S. M. NORODOM SIHANOUK

(A droite, les parents du nouveau Roi du Cambodge, LL.AA.RR. le Prince et la Princesse SURAMARIT).





Instantanés : (1) S. M. NORODOM SIHANOUK à l'âge de cinq ans, le 9 août 1927, jour de l'avènement de S. M. SISOWATH MONIVONG — (2) en 1923, avec sa mère S. A. R. la Princesse SURAMARIT — (3) en 1937 — (4) en 1938 au Lycée Chasseloup-Laubat — (5) en 1938 en uniforme de Louveteau — (6) 1941 — (7) avec son père S. A. R. le Prince SURAMARIT — (8) 1941 — (9) debout, 1^{er} à gauche, à Phnom-Penh, avec équipe de basket-ball — (10) au Lycée Chasseloup-Laubat — (11) 1941.

REMISE DES TITRES ROYAUX A S.M. NORODOM SIHANOUK

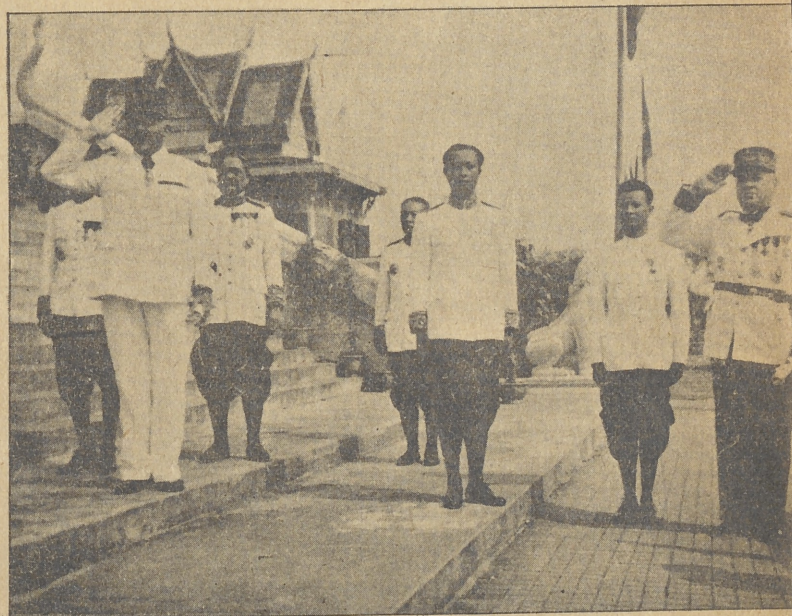
(3 MAI 1941)



← Les Chefs des Sectes THOMMAYUTH et MAHANIKAY versèrent l'eau lustrale bouddhique sur S. M. NORODOM SIHANOUK.

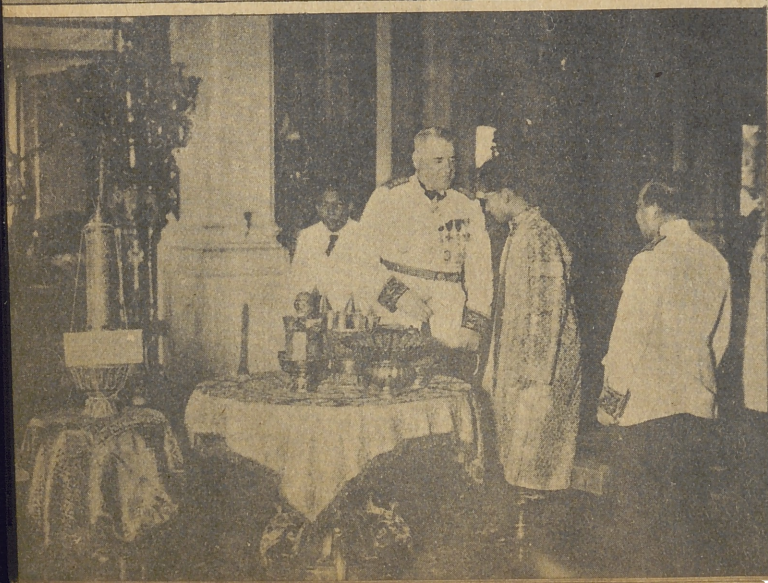
Arrivée de M. le Résident Supérieur THIBAudeau et du Général DELSUC au Palais Royal. →

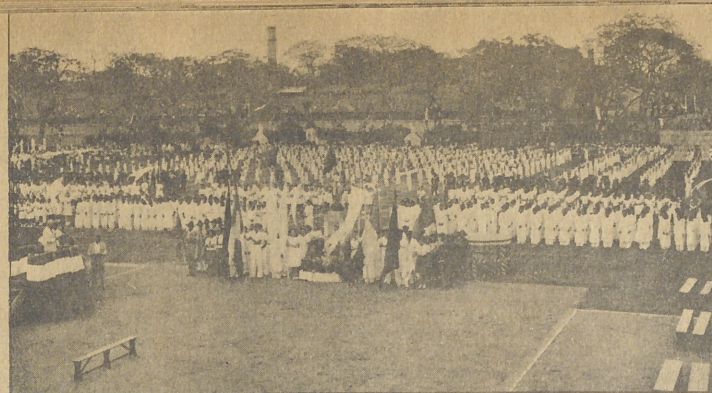
← de gauche à droite : S. A. R. le Prince SUTHAROT, M. le Résident Supérieur THIBAudeau, S. M. NORODOM SIHANOUK, S. A. R. le Prince SURANARIT.



Le Général MORDANT à Luang-Prabang
Son arrivée (en bas) — La revue des troupes (en haut).
(Photos Hong-Lam).

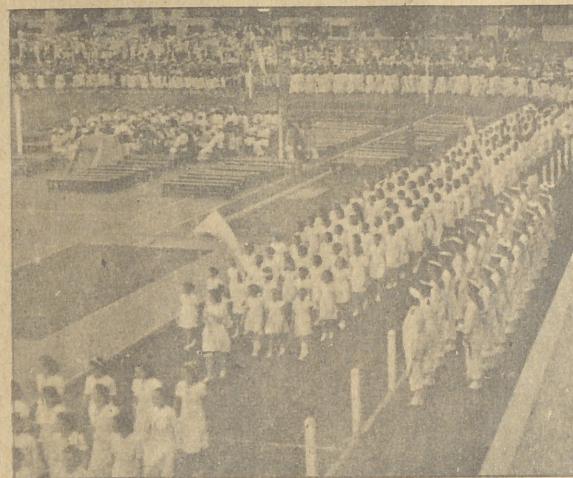
Prise d'armes à Savannakhet — Remise de décorations
par le Lieutenant-Colonel GEY et par le Résident COLONNA
(Photos Pham-phu-Sam).





LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Rassemblement de la Jeunesse au Stade Mangin
(Hanoi, 10 mai).



A la Cathédrale de Hanoi le 11 mai.



De S.M. Sisowath Monivong à S.M. Norodom Sihanouk

S. M. Sisowath Monivong

AVANT LE TRONE. — Avec S. M. Sisowath Monivong, Roi du Cambodge, décédé le 24 avril dernier, disparaît une grande figure.

Fils de S. M. Préa Bat Samdach Préa Sisowath et de Samdach Préa Voréachini Vann, il naquit le 10^e jour de la lune croissante du mois de Bos (2^e mois) de l'année de Chut (année du Rat), huitième de la décade 2420^e de l'ère bouddhique, correspondant au 27 décembre 1875.

Elevé par sa mère, au Palais Royal de Phnompenh, il entra en 1892 au service de S. M. Samdach Préa Moha Obarach, Second Roi, son père, comme aide de camp. En dépit de son jeune âge, il l'accompagna à diverses reprises en missions pacificatrices dans les provinces du Royaume.

Le 24 avril 1904, lors de l'avènement au trône de S. M. Sisowath, le Prince Sisowath Monivong fut attaché à sa personne, et commença à prendre une part plus effective aux affaires du Royaume en assurant la direction des services du Palais Royal.

Ceux-ci pourtant, pour importants et délicats qu'ils fussent, n'étaient pas de nature à satisfaire le besoin d'activité du jeune prince. Mettant à profit la rétrocession au Cambodge de la province de Mélopourey, il sollicita du Roi la faveur d'accompagner, à titre de Délégué de Sa Majesté, le représentant du Protectorat chargé d'aller en prendre possession. Pendant plusieurs semaines, il parcourut ainsi, en charrette et à dos d'éléphant, toute la région forestière qui s'étend aux pieds des Dangrèks, apportant aux populations le témoignage de la sollicitude royale.

Le 4 mai 1906, le Prince Sisowath Monivong s'embarquait pour la France avec Sa Majesté. Durant tout le séjour du Souverain dans la Métropole, le Prince séduisit tous ceux qu'il approcha par sa distinction, son affabilité et la largeur de son esprit. Lui-même, vivement intéressé par ses premiers contacts avec les choses et le peuple de France, voulut entrer à Saint-Maixent. Après deux années de séjour dans notre école militaire, où il suscita la plus vive sympathie parmi ses camarades, il fut promu Sous-Lieutenant, affecté au 2^e Etranger et détaché au 127^e d'Infanterie de Ligne, en garnison à Brive (Corrèze).

Revenu au Cambodge en 1909, il prit les fonctions de Directeur du Cabinet Royal dans lesquelles il apporta au Roi l'aide la plus précieuse. En 1911, Sa Majesté le désigna comme Commissaire Royal auprès du Conseil des Ministres, et lui délégua sa signature et sa représentation en cas d'empêchement, témoignage éclatant de confiance.

Survint la Grande Guerre. Le Prince Sisowath Monivong, qui avait été promu successivement

Lieutenant en 1910, Capitaine en 1913, voulut se rendre en France pour combattre aux côtés de ses anciens condisciples de Saint-Maixent. S. M. Sisowath, en raison de son grand âge, tint à le garder auprès de lui. Le désir que le Prince avait de servir trouva cependant dans le Royaume même les moyens de se satisfaire. Accompagnant le Roi dans ses tournées de recrutement pour la France, le Prince Sisowath Monivong sut, par son action personnelle et persuasive, toucher le cœur des Cambodgiens, et facilita ainsi l'enrôlement de nombreux militaires et ouvriers volontaires. Parcourant sans cesse les routes du Royaume, il se fit l'apôtre de la propagande pour les différents emprunts de la Défense Nationale. Il décida le Souverain à souscrire pour plus d'un million, souscrivit lui-même et se fit l'organisateur heureux de nombreuses fêtes au profit des œuvres de guerre. En récompense de ses services éminents, le Prince Sisowath Monivong fut promu Chef de Bataillon de la Légion Etrangère, puis successivement Lieutenant-Colonel et Colonel ; il devait être nommé Général de Brigade en 1934.

L'activité inlassable qu'il déploya pendant la guerre ne l'empêcha pas d'assumer la lourde tâche qui résultait de ses fonctions de haut fonctionnaire du Gouvernement cambodgien et de prince du Royaume. En 1916, il accompagna le Roi dans diverses provinces pour calmer et rassurer les populations que les exactions de certains fonctionnaires avaient mises en effervescence. En 1917, il fit un voyage d'un mois en Annam et au Tonkin en compagnie du Résident Supérieur Baudoin, prenant ainsi contact avec les autres pays de l'Union. Jusqu'à son avènement, il ne cessa d'œuvrer pour le Royaume en accompagnant le Chef du Protectorat dans ses tournées à l'intérieur du pays, prônant ainsi à cette politique de collaboration sincère avec la nation protectrice dont son règne vit un peu plus tard la parfaite consécration.

L'AVÈNEMENT. — Le 9 août 1927, au décès de S. M. Sisowath, le Prince Sisowath Monivong monta sur le trône.

Il n'est guère possible de retracer en quelques lignes l'œuvre qu'il y accompli. L'autorité ferme et cependant bienveillante qu'il avait sur son peuple, son expérience des choses du Royaume acquise au cours d'un long apprentissage du métier de Roi, lui permirent de donner au Cambodge une impulsion nouvelle, en plein accord avec le Protectorat. S. M. Sisowath Monivong fut le collaborateur loyal et dévoué du représentant de la France en pays khmer. En période de prospérité, comme en période de crise, il sut adapter son action aux besoins du Royaume, et prendre en toutes circonstances les plus judicieuses mesures.

Aux côtés du Résident Supérieur Thibaudeau il réforma le gouvernement et l'administration

cambodgiens, les adaptant aux besoins d'une société en pleine évolution. Animé d'un esprit large et compréhensif, il se montra un souverain éclairé et un loyal ami de la France.

Ce fut aux heures les plus tragiques qu'il en donna les preuves les plus tangibles. Dès les premiers jours de la guerre, LL. AA. RR. les Princes Monireth et Monipong manifestèrent le désir d'aller combattre sur le front français. Faisant taire ses sentiments paternels, S. M. Sisowath Monivong souscrivit au désir de ses fils, et donna ainsi à la France la plus belle preuve de son attachement.

Les derniers mois de son règne furent assombrés par les difficultés dans lesquelles se débattaient la France et le Royaume. Sa confiance dans notre pays n'en fut jamais ébranlée, et, dans les moments les plus critiques, il conserva sa foi dans l'avenir.

S. M. Sisowath Monivong laisse le souvenir d'un Monarque loyal, scrupuleux et bon. La colonie française du Cambodge est de cœur aujourd'hui avec le peuple cambodgien pour pleurer la disparition d'un souverain qui fut un Grand Roi.

La dévolution du Trône

C'est une particularité de la Cour de Phnom-penh que la couronne n'y soit pas obligatoirement dévolue dans l'ordre de primogéniture aux enfants mâles du Roi défunt.

Sur cinquante et une successions dont l'épigraphie, les annales, l'histoire récente nous ont fait connaître avec quelque certitude les circonstances, la Couronne n'est revenue que dix-neuf fois à un fils du Roi défunt, fils aîné ou même fils cadet ; onze fois elle est allée à son frère, trois fois à son oncle ou grand-oncle, deux fois à son petit-fils, une fois à son cousin, deux fois à son neveu, une fois à son gendre, une fois à sa fille, onze fois à des princes de descendance diverse.

L'avènement de S. M. Norodom Sihanouk est conforme à cette tradition, puisque le nouveau souverain est petit-fils de son prédécesseur.

La seule règle immuable, c'est qu'il doit nécessairement exister un lien de parenté entre le nouveau Roi et l'ancien.

PRIVILÈGE DE LA FAMILLE ROYALE. — C'est un fait remarquable, en effet, que la Couronne ne sort point de la famille royale. Il faut rechercher les raisons de cette constance dans l'origine fabuleuse et sacrée que les Cambodgiens attribuent à la famille royale.

Suivant leurs traditions, le premier roi khmer serait le fils du roi indien de Kouroudasa, qui, expulsé de son pays par son frère, vint aborder aux rives du Cambodge avec ses partisans. Ce Prince brahmanique, Préa Thong, épousa la fille du Roi des Nagas et celui-ci, pour constituer un royaume à son gendre et lui en faire don, avala les eaux recouvrant alors le territoire de l'actuel pays khmer. Symboles naïfs, qui correspondent vraisemblablement à la conversion de Préa Thong au culte primitif local et à l'exhaussement connu du bassin des Grands Lacs, mais qui, sous leur forme légendaire, sont à la base de la conception populaire sur les droits de la famille royale.

Celle-ci constitue donc une caste privilégiée, chérie des dieux et des génies qui, en créant pour elle un royaume, ont bien fait du souverain le Maître éminent des terres et des existences. De

ce droit de propriété sur le territoire découle tout naturellement celui, pour la famille royale, d'avoir un de ses membres sur le trône. Ainsi s'est fermement ancrée dans l'opinion publique cette loi non écrite d'après laquelle le roi fait nécessairement partie de la famille sacrée, issue du glorieux Préa Thong.

Il convient d'ailleurs de préciser que les princes qui descendent d'un roi à la cinquième génération, sans qu'un mariage les ait rapprochés du trône, sont considérés comme sortis de la famille royale proprement dite, et n'appartiennent plus qu'à la caste des Préa Vongsa. Il en résulte que ceux qui peuvent accéder au trône sont moins nombreux qu'on serait tenté de le croire, dans un pays de polygamie.

Il en est tellement ainsi que la coutume prévoit le cas où, faute de descendant mâle ou femelle, la couronne ne peut être attribuée à un membre de la famille royale. Dans cette éventualité, c'est à l'un des Bakous qu'est offert le pouvoir suprême.

Selon toute vraisemblance, les Bakous sont les descendants des anciens brahmanes qui, à titre de chapelains, ont exercé une influence prépondérante à la Cour des Rois de la dynastie des Varmans. Les Bakous actuels, au nombre de vingt-cinq, habitent le Palais Royal où ils constituent une des plus curieuses survivances du culte brahmanique dans un pays essentiellement bouddhique. Affectés à certains services traditionnels, comme la garde de l'Epée sacrée, ils jouent un rôle important dans le rituel du couronnement et apparaissent en outre dans toutes les cérémonies auxquelles participe la personne royale.

LA DÉSIGNATION DU SOUVERAIN. — A la mort du Roi, les grands mandarins se réunissent et choisissent son successeur dans la famille royale. Cette pratique est tellement constante que ceux-là mêmes qui, aux époques troublées, se sont installés sur le trône par la violence ou la ruse ont pris soin de respecter la forme de ce mode de désignation, et se sont appliqués à légitimer leur avènement en se faisant élire par un conseil à leur dévotion.

Ces cas particuliers mis à part, le Grand Conseil des mandarins est en principe indépendant, et libre de son choix, pourvu qu'il s'exerce dans la famille royale. Il ne se borne pas à proclamer le Roi, il le choisit. Comme le faisaient les guerriers francs de l'époque mérovingienne, les mandarins portent leurs suffrages sur celui des membres de la caste royale qui leur paraît le plus digne d'être le Chef suprême, sans souci d'autre considération.

Il faut voir sans doute dans ce mode de désignation, qui était en usage dans les principautés brahmaniques de l'Inde, et qui se retrouve encore de nos jours chez certaines tribus primitives de l'Indochine, la survivance de vastes assemblées où le peuple tout entier choisissait, parmi les princes auxquels leur naissance confère le privilège de commander, le plus habile, le plus fort, le plus apte à le mener au combat et à la victoire. Par suite de l'accroissement de la population, du développement du pays et de l'impossibilité de soumettre l'élection royale à une multitude difficile à convoquer, le collège électoral s'est réduit et les mandarins se sont substitués au peuple.

Ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, c'est que le Grand Conseil à qui revient le soin de désigner le Roi comprend théoriquement, non seulement les cinq Ministres, mais tous les man-

darins, petits et grands, présents dans la Capitale, les Chefs des Bakous, les mandarins du feu Roi, ceux de l'Obajoreach, ceux de l'Obareach, les mandarins de la Reine mère, ceux des provinces qui tiennent leur mandat du pouvoir central et les mandarins des Ministres. Les membres de la famille royale, l'Obajoreach, l'Obareach, les princes, les Préa Vongsa ne sont pas qualifiés pour assister à l'élection.

Tous les membres du Grand Conseil n'ont pas les mêmes droits. Les cinq Ministres seuls sont électeurs, les autres mandarins peuvent formuler leur avis mais non voter.

Les choses se passent d'ailleurs de la façon suivante :

L'Assemblée électorale est convoquée par les Ministres et doit se tenir le jour même ou au plus tard le lendemain de la mort du Roi. La séance comprend d'abord une délibération au cours de laquelle le Premier Ministre indique quel est le prince que le Roi a recommandé à leurs suffrages. Simple indication, qui ne peut ni empêcher la délibération, ni supprimer le vote. Les titres des divers prétendants font l'objet d'une discussion générale au cours de laquelle chacun peut émettre un avis. Lorsque personne ne prend plus la parole, le Premier Ministre indique le nom de son candidat ; les quatre autres Ministres, suivant l'ordre hiérarchique, se prononcent par oui ou par non. Si ce candidat n'obtient pas la majorité, on recommence sur un autre nom. Dès que le vote est acquis, les cinq mandarins annoncent leur décision au Prince élu qui, s'il accepte, prend immédiatement le pouvoir ; s'il refuse, il est tenu d'indiquer sur le champ le prince qui lui paraît le plus apte à recevoir la dignité royale. Les mandarins délibèrent à nouveau afin de savoir s'ils peuvent accepter le candidat qui leur est ainsi proposé. De toutes façons, ils ne doivent pas se séparer avant d'avoir pourvu à la vacance du trône.

S. M. Norodom Sihanouk

Le NOUVEAU ROI. — S. M. Norodom Sihanouk, qui vient de monter sur le trône du Cambodge, est l'arrière-petit-fils en ligne directe du Roi Norodom, qui plaça son royaume sous le protectorat de la France.

Le nouveau Souverain est en effet fils de S. A. R. le Prince Krom Khun Visothikhatteyavong Norodom Suramarit, lui-même fils de S. A. R. le Prince Sandach Krom Prea Vorachak Ranarit Norodom Sutharot, qui était fils de S. M. Norodom.

Par sa mère S. A. R. la Princesse Samdach Kossaman Nearirak, fille de S. M. Sisowath Monivong, S. M. Norodom Sihanouk est petit-fils du Roi défunt.

Son avènement se trouve ainsi réunir en la personne du Monarque les deux branches qui constituaient la famille royale.

S. M. Norodom Sihanouk est né à Phnom-penh le 31 octobre 1922. Après avoir fait ses études primaires à l'Ecole François-Baudoin de Phnom-penh, passé avec succès en 1934 le Certificat d'études, et suivi en 1935 la classe de sixième au Lycée Sisowath, le Souverain a été ensuite élève du Lycée Chasseloup-Laubat à Saigon de 1936 à son avènement, qui l'a trouvé dans la classe de rhétorique. Elève particulièrement distingué, il obtint à plusieurs reprises des prix et les félici-

tations du Conseil de Discipline pour les résultats obtenus, notamment en grec et en latin ; il devait se présenter à la prochaine session du baccalauréat, et se trouvait en vacances à Phnom-penh au moment du décès de S. M. Sisowath Monivong.

S. M. Norodom Sihanouk s'est activement intéressée aux mouvements de jeunesse, puisqu'elle a été trois ans loupveteau puis Chef de Sizaine.

LL. AA. RR. LE PRINCE ET LA PRINCESSE SURAMARIT. — S. M. Norodom Sihanouk est né en 1922 de deux des personnalités les plus marquantes de la Cour de Phnom-penh, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Suramarit.

S. A. R. le Prince Krom Khun Visothikhatteyavong Norodom Suramarit, Ministre de l'Economie Nationale, Officier d'Académie, Commandeur de la Légion d'honneur, est né à Phnom-penh le 6 mars 1896, de S. A. R. le Prince Samdach Krompreas Varacakra Ranaridhi Norodom Sutharot, Président du Conseil de la Famille royale, et de la Princesse Samdach Khatteyach Kaleyann Reach Soda Pheak Vatdey Norodom Phangam.

Après avoir terminé ses études cambodgiennes à la Pagode de Nuon Moniram, il a poursuivi ses études françaises à l'école Francis-Garnier, au collège Sisowath à Phnom-penh, et, en dernier lieu, au collège Chasseloup-Laubat à Saigon, d'où il est sorti en 1917, après avoir obtenu son diplôme de fin d'études complémentaires.

Il épousa en 1920 la Princesse Samdach Prea Rot Reach Thida Kossaman Nearirak Sisowath Monivong, fille de S. M. Sisowath Monivong.

Nommé aide de camp et interprète de S. M. Sisowath de 1918 à 1925, il a servi comme secrétaire particulier et interprète de S. M. Sisowath Monivong en 1927, et a accompagné le Souverain dans ses tournées à travers le Cambodge au début de son règne. Nommé Directeur de la Chancellerie Royale le 1^{er} décembre 1927, Chef des Lictes du Palais Royal le 1^{er} mars 1928, puis Ministre de la Marine, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie le 15 mars 1929, élevé au titre de Krom Khun Visothikhatteyavong le 12 août 1931, il a fait partie à plusieurs reprises, comme membre titulaire, du Conseil de Gouvernement de l'Indochine.

S. A. R. le Prince Suramarit a fait en 1939 un voyage en France, au cours duquel il a été élevé au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

S. A. R. la Princesse Samdach Prea Rot Reach Thida Kossaman Nearirak Sisowath Monivong, mère de S. M. Norodom Sihanouk, est née à Phnom-penh le 24 avril 1904, jour de l'avènement au Trône de S. M. Sisowath, son grand-père. Elle est fille de S. M. Sisowath Monivong et de S. A. R. la Princesse Kanviman.

Elevée en 1927 au titre de Samdach, dignité la plus haute qui puisse être conférée au Cambodge, elle fut pendant le règne de S. M. Sisowath Monivong, chargée de la direction du corps de ballet de Sa Majesté.

Elle fut en 1932 l'hôte de M^{me} Pasquier à Hanoi, et fit à plusieurs reprises des voyages officiels à Saigon, notamment en 1936, où elle assistait à l'inauguration du Transindochinois, et en 1939, où elle accompagnait le Roi du Cambodge venu rendre visite au Gouverneur Général Brévié lors de son départ pour la France.

La remise des Titres Royaux

La traditionnelle remise des titres royaux à Sa Majesté Préa Bat Samdach Préa Norodom Sihanouk Varman, Roi du Cambodge, s'est déroulée brillamment à Phnom-penh, suivant les rites anti-ques de la Cour du Cambodge, le 3 mai 1941.

La veille, des cérémonies de caractère religieux avaient été célébrées, conformément aux rites, dans la Salle du Trône. Un autel d'offrandes au Bouddha et le grand autel des Divinités bouddhi-ques et brahmaniques, de l'Epée Sacrée et des Attributs Royaux, avaient été dressés devant et au sud du Trône. Sur le grand autel des Divinités, avait été déposé un plateau en or à trois étages contenant les Titres Royaux écrits sur une feuille de papier jaune sous enveloppe et gravés sur une feuille d'or renfermée dans un tube doré.

LL. EE. le chef de la secte Thammayuth et le chef de la section Mohanikay, ainsi que les 14 principaux bonzes Réachéakanak, avaient récité les prières consacrées devant Sa Majesté entourée des Princes, des Ministres et des Mandarins de tous rangs en sampot et veste d'uniforme avec les parements en couleurs. La musique Piphat avait joué au moment de l'entrée et de la sortie des bonzes comme de celles du Souverain, cependant que les Bakous faisaient retentir les conques ma-rines et les trompettes.

Le 3 mai au matin, le Résident Supérieur Thi-baudeau se rendit au Palais Royal pour la remise proprement dite des Titres Royaux. Il était ac-compagné du Général Delsuc, Commandant le Groupement du Cambodge, de Monseigneur Cha-balier, Evêque de Phnom-penh, de M. Virgitti, Résident-Maire de Phnom-penh, de M. de Lens, Directeur des Bureaux, des membres du Conseil de Protectorat et des fonctionnaires de son Ca-binet.

Un temps chaud mais radieux, en communion avec la magnificence de la cérémonie qui allait se dérouler, baignait la ville où flottaient de toutes parts, intimement mêlées, les couleurs khmères et françaises. Une foule immense se pressait sur le passage du cortège officiel.

Le Chef du Protectorat arriva à 8 h. 30 au Pa-lais Royal où les honneurs lui furent rendus par l'Armée, la Garde indigène et la Garde royale cependant que la Fanfare royale faisait entendre la *Marseillaise*. Reçu au bas du perron de la Salle du Trône par les Membres du Gouvernement royal, le Résident Supérieur pénétra dans la salle où étaient présents d'une part tous les mandarins cambodgiens, d'autre part les chefs des Services généraux et locaux et la colonie française de Phnom-penh.

Le représentant de la France fut accueilli par Sa Majesté qu'entouraient S. A. R. le Prince Su-tharot, grand-père ; S. A. R. le Prince Suramarit,

père, et LL. AA. RR. les Princes Monireth et Mo-nipong, oncles du Souverain.

S. M. Norodom Sihanouk, en sampot phamuong et dolman blancs, revêtue de la robe blanche « ao-phay » prit alors place sous le dais royal « Bos-a-bok » installé au sud de la Salle du Trône et où avait été préparée dans un grand vase l'eau lustra-le destinée au bain rituel du Souverain. LL. EEm. les Chefs des sectes Thommayuth et Mohanikay versèrent alors l'eau lustrale bouddhique sur Sa Majesté pour le bain de purification, suivis dans ce geste rituel par le Chef du Protectorat et LL. AA. RR. les Princes Sutharot, Suramarit, Mo-nireth et Monipong.

Le Chef des Bakous à son tour versa l'eau lus-trale brahmanique dans les mains de Sa Majesté qui s'en oignit le visage.

Le Souverain se retira ensuite dans la Chambre royale « Chakrapôt » pour revêtir un uniforme à parements et une robe couleur du jour.

A 9 heures, S. M. Norodom Sihanouk pénétrait à nouveau dans la Salle du Trône, saluée par toute l'assistance. Elle offrit des présents et du riz cuit ainsi que des mets aux bonzes qui, après avoir récité les prières consacrées, se retirèrent dans leur pagode.

C'est alors que le Directeur du Trésor royal vint donner lecture des Titres royaux. Le docu-ment les énumérant et le tube contenant ces titres gravés sur une feuille d'or furent remis au Ré-sident Supérieur, qui les déposa entre les mains de Sa Majesté, en lui exprimant, au nom du Gou-vernement français, du Gouverneur Général de l'Indochine et en son nom propre, ses félici-tations et ses vœux.

Le Roi du Cambodge remercia le Chef du Pro-jectorat. La cérémonie traditionnelle se termina par les bénédictions brahmaniques. Le Chef des Bakous vint offrir l'eau lustrale à Sa Majesté qui en prit pour s'en oindre à nouveau le visage, puis plaça sur son oreille en signe de bonheur une feuille de l'arbre « Phnou ».

Le Résident Supérieur prit alors congé de Sa Majesté et se retira avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, suivi par la colonie française qui s'était inclinée devant le Souverain.

S. M. Norodom Sihanouk, qui avait voulu que le jour de son avènement fût un jour de fête pour son peuple en le déclarant férié, a tenu d'au-tre part, par une délicate pensée, à marquer l'in-térêt qu'Elle porte aux défenseurs du Cambodge comme aux déshérités de la vie. Elle a donné l'or-dre qu'une somme de 6.000 piastres prélevée sur Sa cassette personnelle soit répartie ce jour-là entre les troupes et la garde indigène du Cam-bodge et entre les œuvres charitables de la capi-tale : Société d'Assistance aux enfants franco-indochinois, Société de Protection maternelle et infantile, Croix Rouge.



LA SEMAINE...

... EN INDOCHINE

Les accords économiques nippe-indochinois

Les accords économiques qui viennent d'être signés à Tokyo par les représentants de la France et du Japon auront pour effet un développement rapide des échanges économiques entre l'Indochine et le Japon.

Ils comprennent une convention d'établissement et de navigation, et un accord relatif aux échanges commerciaux.

Par la convention d'établissement et de navigation, chacun des deux pays accorde aux ressortissants de l'autre pays le traitement national ou celui de la nation la plus favorisée pour tout ce qui concerne l'entrée et l'établissement des personnes, l'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, l'exercice du commerce et de l'industrie, l'activité des sociétés et associations. Les navires des deux pays seront traités sur un pied d'égalité et recevront le traitement national dans les ports, ainsi que leurs passagers et leur cargaison.

L'accord commercial vise le régime douanier, les échanges commerciaux et les règlements. En matière douanière, chaque pays accorde le traitement de la nation la plus favorisée aux produits de l'autre pays. Cette disposition entraîne l'application du tarif minimum aux importations des deux pays. En outre, l'Indochine accorde des diminutions sur ce tarif aux principaux produits d'exportation japonais, le Japon, de son côté, accorde des avantages tarifaires à quelques produits indochinois.

L'Indochine s'engage à livrer au Japon des quantités déterminées de riz, caoutchouc, céréales et produits miniers, contre des exportations japonaises de produits textiles et d'articles manufacturés.

Le règlement de ces échanges se fera, à l'exception du riz pour lequel un régime spécial est prévu, sur la base de la compensation, avec règlement du solde en devises appréciées.

Des dispositions spéciales prévoient la participation des maisons de commerce japonaises aux importations en Indochine, et celle de capitaux japonais aux établissements industriels, miniers ou autres à créer.

Ces accords forment un ensemble cohérent dont la caractéristique est de permettre les exportations des produits d'Indochine vers le Japon et d'assurer le ravitaillement de la colonie grâce aux produits japonais.

L'accord de Tokyo du 9 mai

Après des négociations qui se sont avérées longues et laborieuses, la Convention de Paix entre la France et la Thaïlande a été signée à Tokyo le 9 mai 1941 à 10 heures du matin à la Résidence du Premier Ministre.

L'accord intervenu, qui met fin au conflit entre l'Indochine et la Thaïlande, comprend douze articles et trois protocoles annexes. Il reproduit les grandes lignes de l'accord de médiation signé le 11 mars 1941.

Après avoir, à l'article premier, déclaré que les relations amicales sont rétablies entre la France et la Thaïlande sur la base du Traité d'amitié, de commerce et de navigation du 7 décembre 1937 et que des négociations seront engagées à Bangkok pour la liquidation des questions pendantes résultant du conflit, la Convention fixe, dans son article 2, les aménagements de frontière entre l'Indochine et la Thaïlande. En application de cet article, le Mékong constituera la frontière du Nord au Sud jusqu'au point où ce fleuve coupe le parallèle du quinzième grade. Toutefois, l'île de Khong demeure sous la souveraineté française.

La frontière suivra ensuite, vers l'Ouest, le parallèle du 15^e grade, puis vers le Sud, le méridien du point d'aboutissement au Grand Lac de la limite actuelle des provinces de Siemréap et de Battambang.

Sur le Grand Lac, la limite des deux pays sera constituée par un arc de cercle de 20 kilomètres de rayon, joignant le point d'aboutissement de la limite actuelle des provinces de Siemréap-Battambang au point d'aboutissement de la limite actuelle des provinces de Battambang et de Pursat.

La frontière suivra ensuite la limite actuelle des provinces de Battambang et de Pursat jusqu'au point de rencontre avec la frontière actuelle de la Thaïlande et de l'Indochine française.

Un règlement de la Police, de la Navigation et de la Pêche sur les eaux du Grand Lac sera élaboré à bref délai entre l'Indochine et la Thaïlande.

L'article 3 est relatif aux modalités d'évacuation des territoires cédés. L'article 4 a trait à la délimitation de frontière. L'article 5 fixe les conditions dans lesquelles les territoires cédés seront démilitarisés dans toute leur étendue à l'exception des territoires limitrophes du Mékong faisant antérieurement partie du Laos français et que les ressortissants français (citoyens, sujets et protégés) jouiront, à tous égards, d'un traitement absolument égal à celui accordé aux nationaux de Thaïlande en ce qui concerne l'entrée, l'établissement et les entreprises. Les droits acquis par les ressortissants français résultant de concessions, affermage et permis obtenus à la date du 11 mars 1941, seront respectés sur toute l'étendue des territoires cédés. Enfin, la famille royale et les fonctionnaires de la Cour de Luang-Prabang auront toutes facilités d'accès aux tombeaux royaux se trouvant sur la rive droite du Mékong.

L'article 6 fixe les conditions de démilitarisation des territoires cédés à la Thaïlande. L'article 7 a pour objet de supprimer la zone démilitarisée de 25 kilomètres le long du Mékong, qui avait été instituée par le Traité du 25 août 1926.

L'article 8 détermine les effets du transfert de souveraineté sur la nationalité des habitants.

Par l'article 9, la Thaïlande et la France renoncent définitivement à toute prétention d'ordre financier, d'Etat à Etat, résultant du transfert de territoire, sous la condition que la Thaïlande paiera à la France une somme de six millions de piastres indochinoises en six années par tranches égales.

Les articles 10 et 11 ont trait respectivement à l'interprétation de la Convention et au maintien des traités, conventions et accords antérieurs qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions du nouvel acte diplomatique.

Enfin, l'article 12 prévoit que la Convention n'entrera en vigueur qu'après l'échange des ratifications qui devra avoir lieu à Tokyo dans un délai de deux mois.

En même temps que la Convention, ont été signés trois protocoles annexes, relatifs aux modalités d'évacuation et de transfert des territoires, à la constitution et au fonctionnement de la Commission de délimitation, et à la constitution et au fonctionnement de la Commission de contrôle des zones démilitarisées.

Echange de messages entre l'Amiral Decoux et le Gouverneur Général Robin

A l'occasion de la conclusion des négociations de Tokyo, l'Amiral Decoux a adressé au Gouverneur Général René Robin le télégramme suivant :

« Je regrette vivement que vous regagniez la France sans vous arrêter en Indochine et, vous renouvelant l'expression de la gratitude de la Colonie ainsi que mes

remerciements personnels, je vous adresse mes vœux les meilleurs d'heureux voyage. »

De son côté, M. Robin a câblé à l'Amiral Decoux :
« A la veille de quitter l'Extrême-Orient, je tiens à vous adresser de nouveau tous mes remerciements pour l'appui et l'aide si éclairés que vous avez bien voulu sans compter prêter à notre Délégation. L'Indochine sortira grandie des épreuves qu'elle supporte si vaillamment, et vous aurez la fierté d'en avoir conduit les destinées dans la période la plus difficile de son histoire. Tous mes vœux les plus chaleureux vous accompagnent, auxquels je joins l'expression de mes sentiments les plus cordiaux. »

Le Rassemblement de la Jeunesse

A l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc, les écoles publiques et privées et les groupements de jeunesse franco-annamites de Hanoi ont organisé le 10 mai, à 17 h. 15, au Stade Mangin, sous la présidence de l'Amiral Decoux, un Rassemblement de la Jeunesse, qui a été pour les innombrables spectateurs une véritable révélation.

Vingt mille enfants ont pris part à cette cérémonie, qui a démontré la vitalité et la puissance des organisations de la jeunesse.

A l'arrivée des autorités, la Marseillaise et l'Hymne annamite ont été exécutés par la musique de la Garde Indigène, puis un hommage à Jeanne d'Arc a été suivi d'un imposant défilé de délégations d'élèves et de scouts.

Des allocutions sur la vie et l'œuvre de Jeanne d'Arc ont été prononcées par M. Lebas, Censeur au Lycée Albert-Sarraut, Président du Comité central des Œuvres de Jeunesse, qui a dégagé les grandes leçons de la vie de la Pucelle, par M. Ton-that-Binh, Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Thang-Long, qui a montré en elle le symbole de la rénovation et du patriotisme franco-annamites, par le R. P. Seitz, des Missions Etrangères, qui a souligné en Jeanne d'Arc les traits de la Sainte.

M. Grandjean, après avoir tracé un bref parallèle entre la France de 1940 et la France de 1429, a fait acclamer par la Jeunesse rassemblée le texte d'un message au Maréchal, Chef de l'Etat.

L'Amiral Decoux prit ensuite la parole. Il a rappelé que Jeanne d'Arc suscite en France depuis cinq siècles une foi toujours plus fraîche et plus ardente. Puis il ajoute :

« La Fête de la Sainte et de l'Héroïne nationale est devenue tout naturellement désormais la plus grande fête de notre Patrie renouvée. La France de Jeanne d'Arc et la France du Maréchal Pétain ne sont plus aujourd'hui qu'une seule et même France, animée de la même foi dans ses Destinées éternelles. »

« Ce que cette fille de dix-huit ans a fait pour la Patrie dicte aujourd'hui son devoir à la jeunesse de l'Empire. Vous venez, mes chers amis, d'entendre définir, en termes excellents, la signification profonde de ce Rassemblement dont on n'avait pas encore vu l'exemple en Indochine. »

« Je sais que votre jeunesse ardente et généreuse ressent tout le poids mais aussi toute la noblesse des tâches qui vous attendent. Je sais d'avance que vous ne décevrez pas la grande espérance que le pays a placée en vous, et que la France que vous reconstruirez sera belle et noble, digne de son passé et digne de Jeanne d'Arc, sa Patronne. »

Cette allocution fut suivie d'une démonstration de mouvements d'ensemble d'éducation physique, exécutés avec une précision et une cohésion impressionnantes par plusieurs centaines d'élèves de divers établissements scolaires, puis d'une représentation du « Mystère » de Jeanne d'Arc par des membres des groupements de jeunesse franco-annamites, des élèves des écoles publiques et privées, et la musique de la Garde Indigène.

La Fête se termina à 19 heures par le chant de deux

couplets de la Marseillaise, exécuté avec un ensemble admirable, devant un immense portrait du Maréchal, par toute la jeunesse, et repris par toute l'assistance dans une ferveur unanime.

Le message de la Jeunesse au Maréchal

Au cours du Rassemblement de Jeunesse, le Résident Supérieur au Tonkin, M. Grandjean, a prononcé l'allocution suivante :

« MES ENFANTS, »

« La Fête de Jeanne d'Arc qui est la fête de la Jeunesse, qui est aussi la fête de l'union entre les Français, prend cette année un sens tout particulier. »

« La France, en effet, revit les jours les plus sombres du XV^e siècle. La carte actuelle de notre pays rappelle étrangement la carte de la France en 1429 à la veille de l'intervention de Jeanne d'Arc. »

« Or, Jeanne sut refaire autour du Roi légitime l'unité française atteinte de l'extérieur par l'étranger, et déchirée à l'intérieur par les partis anti-nationaux. »

« Le sens de la commémoration de ce soir est une grande leçon d'union et de fraternité nationales, union et fraternité qui s'étendent aujourd'hui à tout l'Empire. »

« A l'exemple des Français, qui, il y a cinq cents ans, se groupèrent autour de l'étendard de Jeanne, il faut que nous nous serrions autour du Grand Soldat qui a entrepris de restaurer la Patrie. »

« Je vous propose d'affirmer tous ensemble, Français et Annamites, notre volonté d'union fraternelle et de discipline consentie autour du Maréchal en demandant à notre Chef à tous en Indochine, à l'Amiral, de bien vouloir lui adresser le télégramme suivant :

« Vingt mille jeunes filles et jeunes gens, Français et Annamites du Tonkin, réunis à Hanoi à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc, sous la présidence du Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, le prient de bien vouloir transmettre au Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français, l'expression de leur respect, de leur affection et de leur dévouement. »

« Ils promettent de travailler avec lui à la restauration de la Patrie et à la grandeur de l'Empire. »

Ce message a été accueilli par une immense acclamation. Le Gouverneur Général de l'Indochine l'a transmis à Vichy dans la soirée du 10 mai.

Démenti

La presse thaïlandaise a fait récemment état de prétendues concentrations de troupes françaises le long de la frontière commune de l'Indochine et de Thaïlande. Les milieux français informés déclarent que ces allégations sont dépourvues de fondement. Ils ajoutent que de telles publications sont aujourd'hui d'autant plus surprenantes que la signature de l'accord portant règlement du différent franco-thaïlandais est considérée comme imminente.

Hommage des Scouts à S.M. Norodom Sihanouk

La Fédération indochinoise des Associations de Scoutisme a fait parvenir à S. M. Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, le télégramme suivant :

« Les Scouts français, annamites et cambodgiens de la Fédération indochinoise, fiers d'apprendre l'élévation à la dignité royale de leur frère scout, prient Sa Majesté Norodom Sihanouk d'agréer leurs respectueux compliments et leur désir de l'aider dans la nouvelle tâche qui lui incombe. »

En réponse à ce télégramme, S. M. Norodom Sihanouk a adressé aux scouts français, cambodgiens et annamites ses sincères remerciements avec l'assurance de sa bienveillante sollicitude.

Le Maréchal et la Jeunesse d'Indochine

On se rappelle qu'à l'occasion du 1^{er} mai, M. Lebas, au nom des mouvements de Jeunesse franco-indochinois, avait prié le Gouverneur Général de transmettre un message au Chef de l'Etat.

En réponse à ce message, l'Amiral Decoux a reçu de l'Amiral Platon, Secrétaire d'Etat aux Colonies, le télégramme suivant :

« Dans la Métropole et dans l'Empire, avec la même foi, la France se penche sur la jeunesse. Celle-ci, par le travail et la pratique des sports, doit se préparer avec ardeur aux tâches difficiles qui l'attendent. Elle les mènera à bien si elle sait s'astreindre à la discipline commune, au respect de l'autorité, à l'obéissance, à la loi. Le Maréchal, Chef de l'Etat, sensible au message des Groupements de jeunesse des cinq pays de l'Union Indochinoise, leur exprime ses vœux de prospérité et leur adresse ses affectueux encouragements. »

... EN FRANCE

L'Amiral Darlan à Paris

Le 4 mai, l'Amiral Darlan s'est rendu à Paris où il a rencontré l'Ambassadeur du Reich, M. Otto Abetz qu'il n'avait pas pu atteindre lors de son précédent séjour.

Les problèmes franco-allemands avaient été traités au jour le jour depuis le 13 décembre dernier, date du départ de M. Laval.

Au cours de cette rencontre, des échanges de vues importants ont été amorcés.

Le 8 mai, l'Amiral Darlan était de retour à Vichy.

Au cours de son séjour à Paris, il aurait eu des entretiens avec l'Ambassadeur des prisonniers, M. Scapini, et M. Xavier Vallat, Commissaire des questions juives.

A la suite des conversations de Paris, les premiers résultats suivants ont été obtenus :

1^o La ligne de démarcation est ouverte de façon générale au passage des marchandises et des valeurs. En ce qui concerne les personnes, elles seront autorisées à circuler entre les deux zones en cas de maladie grave ou de décès des parents proches. En outre, libre correspondance entre les deux zones par cartes postales non illustrées. Enfin des permissions seront accordées aux militaires des armées de terre et de l'air dans les conditions déjà en vigueur pour les marins ;

2^o Des discussions sur la réduction des frais d'occupation sont engagées. Une première réduction de 10 à 15 millions de Reichmarks par jour, soit de deux cents à trois cents millions de francs est envisagée.

La question sociale

Un comité spécial a été chargé d'étudier la question sociale. Il s'intitule Comité d'organisation professionnelle.

Ce Comité a reçu des millions de lettres qui constituent autant de suggestions. Ce seront ses premières archives qui formeront, après examen, la base de l'enquête préliminaire, avant l'ouverture des travaux proprement dits.

Un des secrétaires généraux de la Vice-présidence du Conseil, M. Henri Moysset, préside ce Comité qui compte, en tout, 27 membres, membres industriels, membres d'anciennes organisations ouvrières chrétiennes. L'Etat est officiellement représenté par un délégué du Secrétariat au Travail.

C'est le Maréchal lui-même qui a tracé les grandes lignes du nouvel ordre social, au cours de son discours du 10 août 1940, une première fois ; puis dans ceux de Saint-Etienne et de Commeny.

La réorganisation administrative

Le 6 mai s'est réunie à Vichy la Commission d'étude sur la réorganisation administrative de la France, qui fait partie du Conseil National, organisme consultatif créé au cours de l'hiver dernier par le Maréchal Pétain.

Cette Commission, présidée par l'économiste connu Lucien Romier, comprend vingt-trois membres.

Elle a été spécialement chargée par le Chef de l'Etat de délimiter les grandes circonscriptions naturelles, dites régions, qui remplaceront les anciennes provinces en groupant un certain nombre de départements. Le cadre

de cette circonscription administrative créé il y a 150 ans par l'Assemblée Constituante au temps de la Révolution française est en effet apparu comme beaucoup trop exigü.

Dans la Commission figurent cinq agriculteurs, des industriels, des professeurs de l'Université, des Présidents de Chambre de Commerce, toutes personnalités compétentes. Parmi elle, on compte notamment André Siegfried, membre de l'Institut, Georges Bonnet, qui fut Ministre des Affaires Etrangères au début de la guerre, le Général de La Laurencie, ancien délégué général du Gouvernement pour les territoires occupés, M. Joseph de Pesquidoux, de l'Académie française.

Déclaration du nouvel Ambassadeur du Japon

M. Soto Matsu Kato, nouvel Ambassadeur du Japon en France, est arrivé à Vichy le 10 mai. Il a été salué au nom du Chef de l'Etat par le Baron de Beauverger, Chef du protocole.

La France ne m'est pas étrangère, a déclaré M. Kato. Au début de ma carrière, j'ai passé à Paris trois années inoubliables. C'était pendant la dernière grande guerre. La France faisait face à l'ultime assaut de cette rude épreuve marquée par sa victoire. Actuellement, ce pays traverse une crise sans précédent dans son histoire. Mais le travail de redressement national et de reconstitution de l'Etat paraît assuré grâce à la direction de son Chef éminent, le Maréchal Pétain, à qui la Nation japonaise entière voue un profond respect et une sincère admiration.

Ayant connu et pu apprécier la ténacité, le courage et toutes les qualités du peuple français, je suis convaincu que la France se relèvera et contribuera à l'institution d'un nouvel ordre et d'une paix durable en Europe occidentale.

En ce qui concerne les rapports entre la France et mon pays, je suis très heureux de constater que les différentes questions concernant l'Indochine française et entre autres les négociations économiques ont pu se résoudre récemment et que l'on peut constater la tranquillité et la prospérité en Asie Orientale.

Je ne puis que me féliciter de ces circonstances favorables, qui rendront ma tâche plus facile, plus agréable, car je ne ménagerai aucun effort en vue de l'affermissement des liens traditionnels d'amitié qui unissent la France et le Japon.

... EN EXTRÊME-ORIENT

Déclaration de M. Yosuke Matsuoka

La gravité de la situation entre les Etats-Unis et le Reich a amené M. Matsuoka, Ministre japonais des Affaires Etrangères, à faire aux représentants de la presse étrangère une déclaration concernant la fidélité nipponne à son alliance avec l'Allemagne :

— Si les Etats-Unis allaient participer à la guerre, il n'est pas douteux, a-t-il précisé, que le Japon, en conséquence du pacte tripartite qu'il a signé, ferait honneur à ses obligations et se rangerait du côté du Reich et de l'Italie.

... DANS LE MONDE

Cinq faits très distincts ressortent cette semaine des événements mondiaux :

— le projet américain d'escorter les convois de ravitaillement vers la Grande-Bretagne ;

— la révolte de l'Irak contre l'emprise britannique ;

— la réaction des Anglais aux confins égypto-libyens ;

— la nomination comme Chef du Gouvernement soviétique de Joseph Staline, jusqu'alors, simplement secrétaire général du Komintern — section russe ;

— le très important débat sur la situation des hostilités aux Communes.

Le projet américain d'escorter les convois

— Nous ne fabriquerons pas du matériel de guerre et des munitions pour les voir couler dans l'Atlantique.

Cette récente déclaration du Colonel Knox, grand maître de l'U. S. Navy, donne la note des différentes discussions qui, dans tous les milieux, aux E.-U. A. opposent les partisans de l'intervention et les isolationnistes.

L'adoption éventuelle par les E.-U. A. du projet de convoyage des cargos par la Marine de guerre jusque dans les ports anglais ne manquerait pas d'amener entre le Reich et Washington des incidents d'une gravité telle que la possibilité d'une guerre ne pourrait être écartée.

L'Irak contre la Grande-Bretagne

L'Irak, nation semi-protégée de la Grande-Bretagne, sous l'action d'un des neveux de l'émir El Rachid-Ali, s'est soudain dressé contre l'Angleterre.

En quatre secteurs différents, les forces armées irakiennes ont attaqué les troupes impériales britanniques stationnées dans le pays.

Après huit jours de lutte, ces dernières semblent être dans une situation favorable. L'aviation irakienne, forte de 250 appareils, aurait déjà perdu plus de 50 % de son matériel.

La guerre d'Irak, selon Londres elle-même, prendrait un caractère dangereux si le Reich intervenait non seulement par l'envoi d'avions mais encore sous forme d'une véritable expédition.

On envisagerait un compromis susceptible de sauvegarder les intérêts anglais et de sauver le prestige d'El Rachid-Ali.

Réaction britannique aux confins égypto-lybiens

Nous écrivions la semaine dernière que les Britanniques semblaient avoir réussi à colmater leurs positions aux confins égypto-lybiens, aux alentours de Sollum notamment, grâce à la position de Tobrouk ravitaillée par mer et qui désormais s'imposerait « comme un barrage en avancée, dont on peut assurer qu'il eût été nécessaire de tenter de créer, s'il n'avait existé en conséquence des opérations antérieures » (Winston Churchill).

Après les éclaircissements donnés par le Premier britannique, il ressort que les Italo-Allemands ont cédé, en fongant vers la frontière d'Egypte, à la même tentation que les Britanniques, lorsqu'ils se lancèrent de Tobrouk sur Benghazi et plus au Sud. Les Italo-Allemands primitivement comptaient s'arrêter à Benghazi. Ils s'en furent beaucoup plus loin, et c'est le désert qui est devenu leur plus dur ennemi.

La menace allemande aux confins d'Egypte reste cependant des plus dangereuses pour le sort du Canal de Suez et de toute l'Egypte. Les divisions blindées allemandes soufflent après leur raid, et se réorganisent : l'Angleterre n'aura pas trop de toutes ses troupes d'Afrique pour résister.

Staline, Chef du Gouvernement soviétique

Staline, qui détenait en fait le pouvoir absolu en U. R. S. S., vient d'accéder à la Présidence du Gouvernement soviétique. Les desseins du leader soviétique ne sont pas connus et l'énigme russe reste entière.

Les divers milieux politiques étrangers ont tenté de trouver une explication plausible, — sans toutefois y parvenir...

Le débat aux Communes sur la guerre

Au lendemain de la liquidation de la résistance yougoslavo-gréco-britannique dans les Balkans, un débat s'est institué devant les Communes afin de faire le point de la situation de la Grande-Bretagne dans le conflit.

Et une fois de plus nous sont parvenus ici les échos de discussions stériles, d'attaques plus ou moins partisans, presque choquantes, lorsqu'on pense à la lutte à la mort dans laquelle la Grande-Bretagne est engagée.

Ces débats n'ont guère prouvé, selon la thèse exprimée par M. Anthony Eden, Secrétaire d'Etat au Foreign Office, que le dicton célèbre : *Forgez-moi de bonnes armes et je vous ferai de la bonne diplomatie* reste d'une stricte actualité.

M. Winston Churchill, en sa qualité de Premier, résuma la situation par un discours de véritable homme d'Etat.

Ce discours fut aussi celui d'un homme courageux, sans optimisme, sans pessimisme non plus. Il déclara avec ce flegme britannique qui le caractérise davantage encore personnellement que la moyenne de ses compatriotes, que vers 1943, la Grande-Bretagne verrait enfin s'apaiser les angoissantes difficultés dans lesquelles elle se débat maintenant.

La guerre aérienne

Les avions ont accumulé cette semaine un ample monceau de ruines. La R. A. F. a bombardé Mannheim, Heidelberg, Dusseldorf, Cologne, les ports hanseatiques, Kiel, Hambourg, Bremenhaven, Posen, Rotterdam, Boulogne, Le Havre, Brest. La Luftwaffe a répondu sur Liverpool, Berkenhead, Belfast, Plymouth, Swansea, Glasgow, Londres, Malte.

Les opérations terrestres

Les combats stagnent à Sollum. L'Axe a occupé les Cyclades.

En Abyssinie les Anglais sont à 150 km. de Dessié où ils finissent de réduire la résistance fasciste.

LA VIE INDOCHINOISE

A Cantho, l'inauguration du stade «Maréchal Pétain» s'est déroulée devant une foule énorme

On avait rarement vu à Cantho une affluence aussi considérable que le 3 mai dernier. Elle était venue non seulement des provinces environnantes mais aussi de Saïgon. Le Gouverneur de la Cochinchine Rivoal arriva, accompagné de MM. Haelewyn et Bicail. Il se rendit au stade accompagné du Chef de province Colas et de son adjoint Meillon, en compagnie d'une foule de personnalités françaises et annamites.

La photo du Maréchal se dressait à l'entrée du Stade. 1.200 garçons et 600 jeunes filles exécutèrent des mouvements d'ensemble ; puis un match mit aux prises l'équipe A de Cochinchine contre l'O. C. F. A. Un lunch fut ensuite servi avant le tirage de la Loterie.

Ce fut une belle manifestation franco-annamite, vibrant hommage au chef qui, à Vichy, dirige les destinées de la France.

Le sergent Kim-Xinh

Dernièrement s'est déroulée, dans une pagode cambodienne de Cau-ke et devant une nombreuse assistance, une cérémonie en mémoire du sergent de tirailleurs cambodgiens Kim-Xinh, mort au champ d'honneur.

En l'absence de l'Administrateur Colas, Chef de la province, empêché, l'Administrateur adjoint Meillon présidait, entouré du Délégué administratif de Cau-ke, du Conseiller provincial, M. Hoa et des personnalités cantonales et communales de la Délégation.

Décès du Prince Buu-Toan

S'est éteint à Hué à l'âge de 60 ans, S. A. le Prince Buu-Toan, Tuyền-Hoa Quàn-Vuong, Chevalier de la Légion d'honneur. Le défunt, fils de S. M. Duc-Duc et cousin au troisième degré de S. M. Bao-Dai était le frère du Prince Buu-Liêm, décédé l'année dernière.

Dès qu'il apprit la nouvelle du décès, le Résident Supérieur Graffeuil a fait présenter à la famille impériale et au Gouvernement annamite les condoléances du Gouvernement Général de l'Indochine et du Protectorat.

Haut-Tonkin

L'Amiral Decoux est rentré le 5 mai de sa tournée à Sonla et Lai-chau.

Avant de quitter, M. Grandjean, avec qui, il avait fait toute la tournée, le Gouverneur Général a tenu à dire au Résident Supérieur au Tonkin sa satisfaction pour l'action accomplie dans cette région par les représentants, civils et militaires, de l'autorité. Dans une région très accidentée, pauvre en main-d'œuvre, et malgré les difficultés du climat. Chefs de province et Commandant du 4^e Territoire Militaire, secondés par des collaborateurs dévoués, ont accompli une œuvre de colonisation qui fait le plus grand honneur à leur énergie et à leur esprit réalisateur.

Le prestige français

Le dernier numéro du *Journal of the Thailand Research Society*, organe de la société savante de Bangkok qui compte au sein de son comité de patronage le Roi de Thaïlande, le Président du Conseil de Régence et le Premier Ministre, est presque entièrement consacré à une revue des travaux de l'Ecole Française d'Extrême-Orient au cours de ces dernières années.

Ce compte rendu, extrêmement élogieux, qui est basé sur une analyse détaillée des *Cahiers de l'Ecole* (1934-1940), a pour auteur le Président de la Société, le Major Erik Seidenfaden, officier danois, ancien commandant de la Gendarmerie siamoise.

Si l'on songe que ce numéro est sorti des presses du *Bangkok Times* en mars 1941, et qu'il a par conséquent été rédigé et composé dans les derniers mois de l'année 1940 et les premières semaines de 1941, si l'on se rappelle, en outre, que le Conseil d'administration de la Société groupe des ressortissants des pays les plus divers (y compris un bon tiers de Thaïlandais), il faut reconnaître que la publication de ce fascicule constitue de la part du Président de la Société un acte de courage qui mérite d'être signalé.

Cet hommage rendu publiquement à l'activité scientifique de notre institut de recherches archéologiques et ethnologiques, par un homme qui est lui-même un archéologue et un ethnologue des plus distingués, nous console de bien des calomnies qui ont été propagées par les ondes pendant que s'imprimait l'article du Major Siedenfaden.

Au moment où les relations culturelles internationales constituent un facteur prépondérant dans l'établissement d'un « ordre nouveau dans la Grande Asie Orientale », il est réconfortant pour l'Indochine d'entendre une voix autorisée s'élever au-dessus des basses polémiques de la propagande pour affirmer la primauté et le prestige de la science française dans la recherche historique, archéologique et ethnologique en Extrême-Orient, reconnaissant par là que si le territoire de l'Indochine sort diminué du conflit thaïlandais, son patrimoine intellectuel et culturel reste intact et continue de rayonner sur les pays voisins.

J. N.

Le « Secours National » remercie l'Indochine

L'Amiral Decoux a reçu du Commissaire Général du Secours National la lettre suivante :

« AMIRAL,

« Je sais avec quelle générosité, répondant à votre appel, les populations de l'Indochine ont voulu participer à la grande collecte du Secours National.

« Nous sommes extrêmement touchés par leur générosité et vous remercions des sommes si importantes que vous avez bien voulu nous faire remettre.

« Nous tenons à dire à tous ceux qui ont ainsi collaboré avec nous combien leur geste nous émeut et combien il nous aidera à venir en aide aux malheureux et à assister tous ceux qui souffrent des rigueurs de l'hiver.

« A vous, qui avez été l'animateur de cette campagne, je tiens à dire toute notre reconnaissance et je vous prie de trouver, ici, avec l'expression de notre gratitude l'assurance de ma haute considération. »

Les cultures nipppo-indochinoises

M. Goloubew, membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, archéologue et historien de l'Art indochinois, va se rendre au Japon pour y faire une tournée de conférences.

Simultanément, le Japon vient d'envoyer en Indochine le Docteur Ohta, Professeur à l'Université Impériale de Tokyo.

Le Professeur Ohta est un spécialiste réputé. Ses travaux de mycologie médicale qui ont porté particulièrement sur les diverses teignes de l'homme, font autorité. Le Professeur Ohta s'est consacré également à l'étude du bacille de la lèpre humaine et de la lèpre murine. On sait les difficultés que l'on rencontre dans l'étude expérimentale du bacille de Hansen dont les propriétés biologiques sont si particulières. Les résultats obtenus dans ses recherches sur l'isolement du bacille par hémoculture, sur son inoculation et la reproduction des lésions lépreuses chez les animaux de laboratoire, ses travaux sur la fixation du complément du sérum des lépreux, sont extrêmement intéressants et font grand honneur à leur auteur.

Le Professeur Ohta a longuement séjourné en Europe, particulièrement à Paris, où il a fait de nombreux travaux de mycologie au laboratoire du Professeur Brumpt, à la Faculté de Paris. C'est là en particulier que, en collaboration avec M. Langeron, il a mis au point une classification nouvelle des dermatophytes ou champignons des teignes. Il retrouve ici, après 17 ans, le Professeur Galliard, Directeur de l'Ecole de Médecine de Hanoi, qui était à cette époque assistant à la Faculté.

Après son séjour en Europe, le Professeur Ohta a enseigné dans diverses universités du Japon. Il est actuellement professeur à la Faculté de Médecine de Tokyo.

Du 15 au 21 Mai écoutez à Radio-Saigon

Jeudi 15. — 12 h. 20 : Musique légère — 19 h. 45 : *Gwendoline*, de Chabrier — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : *Knock*, de Jules Romains.

Vendredi 16. — 12 h. 20 : Musique légère — 19 h. 45 : *Le Chant et la Jeunesse*, avec chœurs présentés par M. Torcilles — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : A la bibliothèque de Saigon — 29 h. 45 : Le quart d'heure des amateurs — 21 heures : *La sonate*, de Ravel.

Samedi 17. — 12 h. 20 : Musique légère — 19 h. 45 : *A travers les provinces de Cochinchine : Giadinh*, par M. Monlaü, Administrateur, Chef de province — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : Musique de danse — 21 heures : *L'oiseau de feu*, de Strawinsky.

Dimanche 18. — 12 h. 20 : Musique de danse — 19 h. 45 : Causerie — 20 heures : Informations — 20 h. 07 : *La semaine dans le monde* — 20 h. 15 : Extraits de *Lachmé*, opéra-comique de Léo Delibes — 20 h. 45 : Musique légère.

Lundi 19. — 12 h. 20 : Musique légère — 19 h. 45 : Causerie — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : L'opérette moderne française : *Messenger*, Raynaldo Hahn, Honnegger — 21 heures : *Le courrier des Auditeurs*, par Jade — 21 h. 15 : Vos disques préférés.

Mardi 20. — 12 h. 20 : Musique légère — 19 h. 45 : Causerie — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : Le concerto d'Elgar, pour violon et orchestre — 21 heures : Mireille et Jean Tranchant.

Mercredi 21. — 12 h. 20 : Musique hawaïenne — 19 h. 45 : Pour les enfants : *La première Poupée en caoutchouc* — 20 heures : Informations — 20 h. 15 : Un jeune homme chantait, fantaisie radiophonique — 21 h. 15 : Chronique des livres.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS...

Naissances.

COCHINCHINE

— CHARLES-RAYMOND, fils de M^{me} et M. Scarwell, riziculteur.

— HENRI THANH-NHIA, fils de M^{me} et du Docteur Lèvan-Thinh, médecin à l'Institut Prophylactique.

— RENÉ-LAURENT, fils de M^{me} et M. Laubert, gendarme à Thudaumot.

TONKIN

— PIERRE-MARIE-RAYMOND, fils de M^{me} et M. Coissandeau, Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine à Quang-yên (3 mai 1941).

— MARIE-CÉCILE-GERMAINE-THÉRÈSE, fille de M^{me} et M. Paul Chipaux, directeur des Etablissements Poinard et Veyret à Haiphong (5 mai 1941).

Mariages.

CAMBODGE

— M. GUY AVELINE, sous-lieutenant de l'Intendance des Troupes coloniales, avec M^{lle} LUCETTE, fille de M^{me} et M. Marcel Dupichaud (30 avril 1941).

COCHINCHINE

— M. THANH-KIEN, jeune frère de M^{me} Ly-Luong, directrice de la Savonnerie de l'Indochine, avec M^{lle} Vuong-Hai, fille de M^{me} et M. Vuong-chan-Nha, propriétaire à Saigon (4 mai 1941).

LAOS

— M. THAO XUNE, instituteur chargé de l'Internat Kha à Saravane, avec M^{lle} SAO NHOUNE (3 mai 1941).

Décès.

ANNAM

— S. A. R. le prince TUYEN-HOA, frère de l'ex-Empereur Thanh-Thai, fils de feu l'Empereur Duc-Duc (7 mai 1941).

COCHINCHINE

— M^{me} LE-HUONG-LONG, mère de M. Tran-the-Dai, propriétaire à Travinh (29 avril 1941).

— M^{me} V^{ve} Doc-phu NGUYEN-TAN-TAI, mère de M. Nguyen-tan-Van, administrateur-délégué de la Société annamite de Crédit à Saigon (29 avril 1941).

— M. JEAN-BAPTISTE COUDERT, des Etablissements Jubin à Saigon (2 mai 1941).

— JACQUES, fils de M^{me} et M. Bardouillet, directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine (2 mai 1941).

— M^{me} JOSÉPHINE BOUILLET, à Saigon (3 mai 1941).

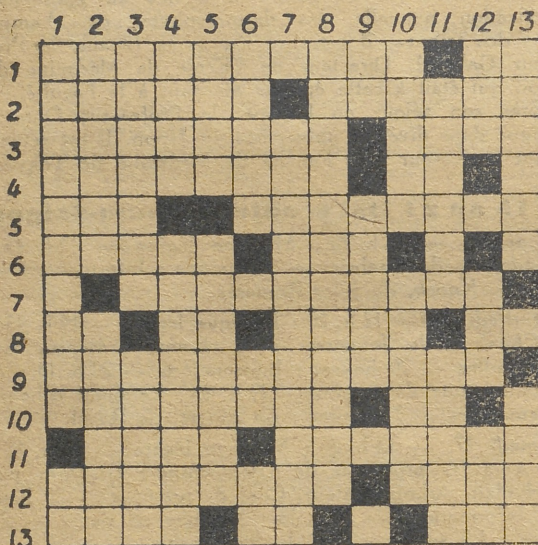
LAOS

— M. VOYER, du 4^e Régiment d'Artillerie coloniale à Luang-prabang (30 avril 1941).

TONKIN

— M. CLAUDE LEMAIRE, professeur licencié principal de 3^e classe en service à l'Ecole des Beaux-Arts (8 mai 1941).

MOTS CROISÉS N° 28



28. — Horizontalement.

1. — Cubage des bois — Préfixe.
2. — Embarcation — Se dit des affections caractérisées par des sensations de froid.
3. — Ouvertures pratiquées dans le toit d'une maison — Canard.
4. — Se croient souvent des hommes de l'Art — Lettre grecque.
5. — Fleuve côtier français — Capitale du café.
6. — Fruit sec, dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine — Colère.
7. — En même temps.
8. — Note — Prospère — Absolument dévoué — Préfixe.
9. — Obstacles.
10. — Evacuation abondante de salive — Gardée par Argus.
11. — Multitude — Maladie spéciale à une contrée.
12. — Ferment une rivière au moyen de portes mobiles — Servent à ranimer les esprits.
13. — Tragédie de Shakespeare — Note — Tabouret — Adjectif.

28. — Verticalement.

1. — Qui adorent les idoles de bois — Article arabe.
2. — Langue du groupe samoyède — Viande coupée en tranches minces.
3. — Archipel de l'Atlantique — Prénom féminin.
4. — Herbe des dunes — Celui qui voudrait arriver à l'égalité absolue des conditions.
5. — Habitant d'Afrique — Très maigres.
6. — Chef de la première guerre Servile — Initiales d'un peintre français né à La Haye (1798-1862) — Sur la Bresle.
7. — Renversement extérieur de la paupière.
8. — Action de renouveler.
9. — Pronom — Droit qu'on acquitte encore en Indochine.
10. — Trouble l'esprit — Chants funèbres.
11. — Extraordinaire — Volumes.
12. — En Crète et en Mysie — Légumineuse — Pronom.
13. — Vieillard prudent — Les sous-officiers s'y retrouvent.

Solution des mots croisés n° 27

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	L	I	T	H	O	T	R	I	T	E	U	R	S
2	Y	L	I	A		I	O	L	E		R	A	T
3	P	O	G	R	O	M	S		L	O	U	P	E
4	E	T	E	N	D	O	I	R	S		B	A	R
5	M	E		A	E	R	E	E		L	U	C	E
6	A		S	C	L	E	R	O	S	E		E	O
7	N	I	C	H	E		S	L	A	V	E		B
8	I		R	E	T	S		E	T		B		A
9	E	C	A	R	T	E	S		A	T	O	U	T
10		A	N		E	P	A	G	N	E	U	L	E
11	F	E	T	U		T	R	U	E	L	L	E	
12	U	R	O	S	C	O	P	I	E		E	M	U
13	R	E	N	E		N	I		S	A	R	A	



— Où cours-tu ?...

— Ah ! Je vais visiter les nouveaux ateliers
de l'imprimerie G. Taupin et Cie ...
qui sont transférés 8, 10, 12, rue Duveillier
près de la place Neyret (passage à niveau)
Téléphones : 141 et 218

LOTÉRIE INDOCHINOISE



-Tr. TANLOC

Le Directeur : Jean SAUMONT

Imp. G. Taupin & Cie — Hanoi